

N° 74

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 40

**POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

Rapporteur spécial :

M. Louis PERREIN

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 49), 575 (tome XXII) et in-8° 79.

Sénat : 73 (1978-1979).

## SOMMAIRE

	Pages
Préambule .....	5
Divisions du rapport .....	6
Caractères généraux et importance du budget de 1978 .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les grandes masses</b> .....	<b>9</b>
I. — <i>Remarque générale</i> .....	10
Recettes et dépenses de fonctionnement .....	10
Excédent d'exploitation .....	10
Recettes et dépenses en capital .....	10
Financement des dépenses d'équipement .....	11
II. — <i>Les dépenses</i> .....	11
A. — <i>Les charges de fonctionnement</i> .....	11
B. — <i>Les dépenses en capital</i> .....	18
III. — <i>Le financement des dépenses</i> .....	21
A. — <i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	21
B. — <i>Les recettes en capital</i> .....	25
IV. — <i>Tableaux récapitulatifs et comptes par branches</i> .....	26
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Activités et vues d'avenir</b> .....	<b>27</b>
I. — <i>Généralités</i> .....	37
II. — <i>Actions engagées et poursuivies</i> .....	37
A. — <i>La poste</i> .....	37
1. <i>Modernisation du tri postal</i> .....	38
2. <i>Autres programmes d'action</i> .....	38
<i>Amélioration du réseau des centres financiers et informati-</i> <i>ques</i> .....	38
<i>Amélioration du réseau des établissements postaux en zone</i> <i>urbaine</i> .....	39
<i>Sécurité des personnes et des fonds et valeurs</i> .....	39
<i>Maintien de la présence postale en zone rurale</i> .....	39
3. <i>L'exécution du P.A.P. (plan d'action prioritaire)</i> .....	40
<i>Investissements réalisés ou à réaliser</i> .....	40
<i>Opérations en 1979</i> .....	40
<i>Réalisations depuis 1976</i> .....	40
B. — <i>Les services financiers</i> .....	41
1. <i>Evolution du trafic</i> .....	41
<i>Chèques postaux</i> .....	41
<i>Epargne ordinaire</i> .....	42
<i>Mandats</i> .....	42
2. <i>Automatisation du service des chèques postaux</i> .....	43
<i>Situation actuelle</i> .....	43
<i>Opérations prévues</i> .....	43

	<b>Pages</b>
<b>C. — Les Télécommunications</b> .....	<b>44</b>
1. Généralités .....	44
2. Réduction du délai moyen de raccordement .....	44
3. Elévation de la qualité de service au niveau des normes inter- nationales .....	46
4. Moyens à mettre en œuvre .....	47
<b>TROISIÈME PARTIE. — Observations et critiques</b> .....	<b>49</b>
1. La titularisation des auxiliaires .....	49
2. Le logement des agents et de leur famille .....	50
3. Les bons d'épargne des Postes et Télécommunications .....	50
4. Les modifications du budget de 1978 .....	51
5. Le plan d'action prioritaire n° 4 .....	52
6. La réalisation du relevé des propositions .....	52
7. Les travaux en sous-traitance dans les Télécommunications .....	53
8. Le téléphone des personnes âgées .....	53
9. Le problème des effectifs de la Poste .....	54
10. Les revendications des receveurs-distributeurs .....	55
11. Les mouvements de personnel et l'affectation territoriale des agents ..	55
12. La situation des agents du service général .....	56
13. Le problème des tarifs de presse .....	57
14. La sécurité des fonds et valeurs et des agents .....	57
15. La réforme du statut des chefs d'établissement des P.T.T. ....	58
16. Le paiement des factures et redevances .....	59
17. La dénumérotation des abonnés au téléphone .....	60
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Observations de la Commission</b> .....	<b>61</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>63</b>



Mesdames, Messieurs,

Quand les choses se passent bien et que le fonctionnement des services administratifs donne satisfaction, il est tout à fait normal de le dire et même de l'écrire. A cet égard, la diffusion des fascicules budgétaires dès le lundi 4 septembre est une bonne chose qui facilite le travail du législateur. Est-ce à dire que le retard de 1977 — fin de la première quinzaine de septembre — n'aurait été qu'accidentel et que l'arrivée du « Bleu » à la fin de la deuxième quinzaine d'août, comme en 1975 et 1976, pourrait être non seulement espérée mais effective au cours des années à venir ? On ne peut manquer de le souhaiter très vivement !

Remarquons toutefois que si l'accélération de la procédure budgétaire est bénéfique, elle empêche de connaître les résultats définitifs de l'année 1977 qui ne peuvent pas être mentionnés, ce qui est regrettable.

L'an dernier, il avait été noté que le fascicule relatif aux postes et télécommunications pour 1978 comportait 204 pages contre 216 en 1977, contraction intéressante pour le lecteur. Hélas ! pour 1979 le « Bleu » atteint 220 pages ! Toutefois, il faut remarquer que les caractères de l'impression sont d'une dimension légèrement supérieure et que les pages dans leur ensemble, textes, chiffres et tableaux, ont un aspect plus aéré rendant la lecture plus aisée. A remarquer que les pages supplémentaires proviennent en grande partie d'annexes qui constituent la IV<sup>e</sup> partie du document, 35 pages au lieu de 23, le surplus de 1979 provenant de l'importance accrue du tableau des créations, transformations et suppressions d'emplois.

Le maintien de chaque branche traditionnelle (postes et services financiers, télécommunications et services généraux) facilite la lecture et l'examen et permet de suivre, aussi bien pour les recettes et dépenses de première section que pour celles de la deuxième section, l'évolution des mesures acquises et des mesures nouvelles et d'avoir ainsi une idée précise de l'importance de chacune de ces branches.

## **PRESENTATION DU RAPPORT**

---

Après une brève comparaison avec les cinq années précédentes permettant d'apprécier l'importance du présent budget, une première partie est relative aux généralités : grandes masses, recettes, dépenses, excédent d'exploitation, etc.

La deuxième partie expose les grandes lignes de l'activité de chaque branche ainsi que les vues d'avenir.

Des appréciations et critiques sur des points particuliers forment la troisième partie.

Une quatrième partie groupe les observations de la Commission.

Enfin des annexes constituent la cinquième partie.

## CARACTERES GENERAUX ET IMPORTANCE DU BUDGET POUR 1979

Le niveau d'équilibre du budget, comme tous les ans, peut être apprécié en *brut* ou en *net* suivant que l'on tient compte ou non des écritures de régularisation et de tout ce qui constitue des mouvements d'ordre.

### Examen du niveau brut.

Il s'établit, en 1979, à 101 944 millions que l'on peut comparer aux différents niveaux bruts relatifs aux années 1974 à 1978 en consultant le tableau ci-après :

ANNEES	NIVEAU d'équilibre brut (millions de francs)	POURCENTAGES
1974 .....	37 546	—
1975 .....	46 594	+ 21,4
1976 .....	57 111	+ 22,5
1977 .....	71 905	+ 25,8
1978 .....	84 482	+ 17,8
1979 .....	101 944	+ 17,1

### Examen du niveau net.

Il diffère du niveau brut car il ne comprend pas les écritures de régularisations et les dotations concernant les prestations entre fonctions principales et tous les mouvements d'ordre. L'évolution depuis 1974 est donnée par le tableau ci-après.

ANNEES	NIVEAU d'équilibre net (millions de francs)	POURCENTAGES
1974 .....	29 790	—
1975 .....	37 305	+ 25,2
1976 .....	47 925	+ 28,4
1977 .....	59 426	+ 23,9
1978 .....	70 340	+ 18,3
1979 .....	80 803	+ 14,8

Comme chaque année, mais surtout depuis deux ou trois ans, il est possible d'apprécier l'importance, en brut comme en net, du budget annexe des postes et télécommunications représentant environ le cinquième du budget général de l'Etat. Toutefois, il faut remarquer que l'accroissement est sensiblement ralenti depuis 1977, les progressions de 1976 et 1975 marquant le début de l'équipement téléphonique mais aussi la mise en vigueur des mesures prises pour l'exécution du relevé des propositions de novembre 1974 mettant fin au mouvement de grève de l'automne de la même année.

Le budget de 1979 est en augmentation *nette* de 14,8 % seulement alors que la progression en *brut* dépasse encore 17 %. Cette différence témoigne de la part croissante prise par les dotations relatives aux prestations entre fonctions principales, travaux faits par l'administration pour elle-même, régularisations diverses, amortissements, excédent d'exploitation, toutes écritures qui représentent plus du cinquième du niveau brut. L'appréciation de l'activité en général des postes et télécommunications de même que le jugement quant à son importance doit évidemment tenir compte de cet état de choses.

## PREMIERE PARTIE

### LES GRANDES MASSES DU BUDGET DE 1979

Comme chaque année, les renseignements au sujet des grandes masses sont contenus dans le tableau ci-dessous auquel nos collègues voudront bien se reporter.

**Première section : fonctionnement.**

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARIA- TIONS (en %)
	(en millions de francs)		
<b>A. — Recettes :</b>			
Recettes proprement dites .....	68 974,6	57 042,9	+ 20,9
Travaux faits par l'Administration pour elle-même .....	1 107	548,2	+ 101,6
Prestations entre fonctions principales .....	6 076,2	4 822,5	+ 26
<b>Totaux .....</b>	<b>76 157,8</b>	<b>62 413,6</b>	<b>+ 22</b>
<b>B. — Dépenses :</b>			
Dépenses proprement dites .....	56 124,3	43 820,7	+ 14,8
Amortissements .....	7 750,8	5 936,7	+ 30,5
Prestations entre fonctions principales .....	6 076,2	4 822,5	+ 26
Versement à la dotation de la C.N.E. ....	64,2	57,1	+ 12,2
Ecritures diverses de régularisation .....	1 750	1 600,1	+ 9,3
<b>Totaux .....</b>	<b>71 765,5</b>	<b>61 237,1</b>	<b>+ 17,1</b>
<b>C. — Excédent ou déficit d'exploitation (A — B) ou (B — A).</b>	<b>+ 4 392,3</b>	<b>+ 1 176,5</b>	<b>+ 273</b>

**Deuxième section : opérations en capital.**

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARIA- TIONS (en %)
	(en millions de francs)		
<b>A. — Ressources :</b>			
Excédent d'exploitation .....	4 392,3	1 176,5	+ 273
Dotation de la C.N.E. ....	64,2	57,1	+ 12,2
Amortissements .....	7 750,8	5 936,7	+ 30,5
Produit des emprunts .....	—	—	
Ecriture de régularisation .....	1 750	1 600	+ 9,3
<b>Totaux .....</b>	<b>13 957,3</b>	<b>8 770,3</b>	<b>+ 59,1</b>
Financement à déterminer .....	11 829	13 298	— 11
<b>Totaux .....</b>	<b>25 786,3</b>	<b>22 068,3</b>	<b>+ 16,8</b>
<b>B. — Dépenses :</b>			
Remboursement d'emprunts .....	1 667,8	1 120	+ 48
Production d'immobilisations par l'administration pour elle-même .....	1 107	548,2	+ 101,6
Dépenses d'équipement .....	23 011,5	20 400,1	+ 12,7
<b>Totaux .....</b>	<b>25 786,3</b>	<b>22 068,3</b>	<b>+ 17,7</b>



## I. — Remarque générale.

### RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'an dernier, les recettes de fonctionnement étaient en progression de 18,1 %, les dépenses de même nature de 19 %, deux pourcentages qui, comparés à ceux de 1977, traduisaient déjà un ralentissement net de l'activité des P.T.T., c'est-à-dire des reculs de 7 points pour les recettes et 1,3 point pour les dépenses.

Avec 22 % d'accroissement en 1979, les recettes de fonctionnement peuvent au premier abord marquer que la situation s'est améliorée. Au vrai, cette augmentation ne fait que traduire en année pleine la majoration des taxes intervenues en avril-mai 1978, soit le timbre-poste à 1,20 F (+ 20 %) et la communication téléphonique à 47 centimes (+ 12 %). Si l'on se souvient que l'augmentation des recettes était en 1977 de 25 %, année où le timbre-poste valait 1 F et la taxe de base téléphonique facturée à 42 centimes, on peut constater que l'amélioration de 1979 n'est que relative.

D'autre part, en matière de dépenses, il faut bien convenir que la rigueur inaugurée en 1977, continuée en 1978, se retrouve en 1979.

Comme l'an dernier, le seul élément positif reste l'excédent d'exploitation.

### EXCEDENT D'EXPLOITATION

C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de même nature. Il s'élève pour 1979 à 4 456,5 millions et constitue une participation aux dépenses de la deuxième section.

Comme à l'habitude, une part est utilisée au profit de la dotation de la caisse nationale d'épargne, soit 64,2 millions. L'autre partie, la plus importante, soit 4 392,3 millions, jointe au produit des emprunts, aux dotations aux amortissements et montant des écritures de régularisation, servira à faire face aux dépenses d'équipement.

A noter que l'excédent pour 1979 est en accroissement de 272 % par rapport à celui de 1978.

### RECETTES ET DEPENSES EN CAPITAL

#### *Dépenses d'équipement.*

Elles s'élèvent au total à 23 011,5 millions dont 330 millions représentent le montant des paiements provenant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications. En rapprochant des chiffres correspondants de 1978, on peut noter :

a) La régression de 335 à 330 millions de la charge résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications.

b) Le faible accroissement des dépenses d'équipement qui, de 20 400 millions en 1978, passent à 23 011,5 millions en 1979, soit en plus 12,7 %. A noter que l'accroissement de 1978 sur 1977 atteignait 16,4 % et celui de 1977, sur 1976, 37,7 %.

Austérité, manque d'activité, signe des temps, le budget de 1979 n'échappe pas à la règle commune.

### FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Il faut rappeler à ce sujet qu'une notable partie des ressources de financement des dépenses en capital est l'excédent d'exploitation qui a fait l'objet d'une rubrique précédente.

Au surplus, la dotation aux amortissements et les régularisations laissent apparaître de très fortes disponibilités de l'ordre de 9 500 millions.

Enfin, la partie la plus importante est intitulée « Financement à déterminer » et s'élève, pour 1979, à 11 829 millions.

Répétons que la pratique dont il s'agit lui ôte la possibilité de renseigner le législateur, lui enlève tout moyen de contrôle et de se déterminer en toute clarté. Les moyens de financement utilisés par le gouvernement lui échappent, de même que la part de chacun d'eux par rapport à l'ensemble attendu.

Cette pratique n'est pas satisfaisante car elle trouble et fausse le jeu parlementaire au détriment du législateur.

## II. — Les dépenses.

### A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

La consultation du tableau ci-après permet d'être renseigné sur le détail des dépenses d'exploitation (première section).

(en millions de francs)

NATURE	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARIA- TIONS (en %)
Frais de personnel (1) .....	32 338,3	28 165,1	+ 14,8
Impôts et taxes .....	900	766,3	+ 17,4
Travaux, fournitures et services extérieurs (2) ..	5 628	5 019,4	+ 12
Transports et déplacements .....	2 274,8	1 972,4	+ 15,3
Frais divers de gestion .....	268	240,4	+ 11,6
Frais financiers :			
Intérêts des emprunts .....	5 306,8	4 277	+ 24
Intérêts des déposants de la C.N.E. ....	9 306	8 289,1	+ 12,5
Charges exceptionnelles .....	104,5	111	- 6,7
Amortissements .....	7 750,8	5 936,8	+ 30,5
Dotation de la C.N.E. ....	64,2	57,1	+ 12,2
Prestations entre fonctions principales .....	6 076,2	4 822,5	+ 26
Ecritures de régularisation .....	1 750	1 600	+ 9,3
<b>Totaux .....</b>	<b>71 765,6</b>	<b>61 237,1</b>	<b>+ 17,1</b>

(1) Y compris les œuvres sociales et les charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement des télécommunications.

Plus encore que l'an dernier, la décélération est manifeste, les charges de fonctionnement n'étant en progression que de 17,1 % au lieu de 19 % en 1978, 20,3 % en 1977 et 26,4 % en 1976.

Ainsi l'approche plus affinée des détails du budget permet de constater que les postes les plus importants sont atteints sensiblement par la tendance à la décélération, soit les frais de personnel, les travaux, fournitures et services extérieurs et les transports et déplacements dont les accroissements respectifs sont de 14,8 %, 12 % et 15,3 % seulement. Il faut se souvenir, en effet, pour se limiter à ce poste, que les frais de personnel avaient augmenté de près de 24 % en 1976.

Il fallait s'attendre au contraire à l'augmentation sensible des intérêts des emprunts, soit 24 %, et à la progression marquée de la dotation aux amortissements, soit 30,5 %.

Le montant des intérêts dus aux déposants de la caisse nationale d'épargne ne s'accroît que de 12,5 % contre 16,9 % au titre de 1978, ce qui reflète les difficultés attendues dans ce secteur en 1979. Rappelons que si l'accroissement était de 7,2 % en 1977, il s'élevait à 42,2 % en 1976 et 52,3 % en 1975.

A la décharge de l'administration des P.T.T., il faut souligner qu'en matière de frais financiers ce département n'est pas maître des décisions à prendre. Les montants des émissions, le maximum des livrets et les taux respectifs de rémunération des dépôts et placements sont fixés par le gouvernement.

#### 1° LES FRAIS DE PERSONNEL.

Ils s'élèvent à 32 338,3 millions de francs, dont 17 534,5 millions de francs pour la poste, 2 704,6 pour les services financiers et 12 099,2 pour la branche des télécommunications.

Ce montant peut être rapproché utilement des 71 701,3 millions de francs qui constituent l'ensemble des charges de fonctionnement après déduction du versement à la dotation de la C.N.E. Cette comparaison fait ressortir que les frais de personnel représentent 45,1 % des dépenses de fonctionnement contre 46,2 % en 1978, 46,8 % en 1977, 47,5 % en 1976 et 48,6 % en 1975. Le recul s'accroît ainsi d'année en année.

Il faut remarquer que si les frais de personnel en général augmentent de 14,8 %, l'accroissement est de 13,3 % pour la poste, 13,7 % pour les services financiers et 17,3 % pour les télécommunications. Nos collègues connaissaient déjà cette particularité des télécommunications.

Il est intéressant de noter que la progression des frais de personnel provient pour 1 843,5 millions de francs de « mesures acquises » et pour 2 329,5 millions de francs de « mesures nouvelles ». Ces dernières atteignaient 2 629,8 millions de francs en 1978. Le tassement des « mesures nouvelles » est donc très sensible en 1979.

### *Mesures acquises.*

Ce sont essentiellement :

- des transferts et mouvements d'ordre ;
- des extensions en année pleine ;
- des ajustements de crédits évaluatifs et provisionnels ;
- des applications de textes,

toutes mesures concernant :

- les traitements des personnels titulaires et auxiliaires ;
- les primes et indemnités ;
- les cotisations et prestations sociales ;
- les créations et suppressions d'emplois.

### *Mesures nouvelles.*

Nos collègues savent déjà que le coût des mesures nouvelles s'élève à 2 329,5 millions de francs. Ces dépenses représentent 7,2 % des frais de personnel, 3,2 % des charges de fonctionnement et 3 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Il est intéressant de détailler quelque peu les mesures nouvelles qui sont prévues pour 1979 et qui comprennent notamment :

a) *Une provision pour la hausse des rémunérations, le financement de diverses mesures de caractère familial et social.* Cette provision est de 1 078,4 millions de francs.

b) *Des mesures indemnitaires* parmi lesquelles il faut citer :

- la majoration de la prime de résultat d'exploitation portée de 2 180 F à 2 365 F ;
- l'augmentation des primes de rendement des catégories B, C et D ;
- la majoration d'indemnités de technicité ;
- les majorations de 50 % et 30 % des primes de langue ;
- l'augmentation de 30 % des frais d'habillement ;
- la majoration de 12 à 16 F de l'indemnité par demi-journée en faveur des personnels chargés de l'escorte des fonds et valeurs ;
- l'augmentation de 20 % de l'indemnité de contrôle des prix de revient ;
- la majoration de l'indemnité spéciale pour travaux dangereux.

*c) Des mesures de résorption de l'auxiliarat.*

Elles comportent 7 010 suppressions d'auxiliaires et la création corrélative de 7 010 emplois de titulaires soit :

- 3 330 au titre des services postaux et financiers ;
- 3 426 au titre des télécommunications ;
- 254 au titre des services généraux.

Ces transformations, comme les années précédentes, seront effectuées à raison de 20 % en catégorie D et 80 % en catégorie C.

*d) Des créations d'emplois.*

Le projet de budget pour 1979 prévoit la création nette de 8 551 emplois nouveaux auxquels il convient d'ajouter la consolidation de 2 700 équivalents unités d'heures d'auxiliaires.

Au total, les modifications d'effectifs, soit en plus 11 251 emplois, représentent un accroissement de 2,5 % par rapport à l'effectif budgétaire de 1978. L'effectif au 31 décembre 1979 atteindra ainsi 454 000 unités.

Les créations sont réparties en :

3 200 pour la poste et les services financiers dont 1 700 auxiliaires ;

7 951 pour les télécommunications dont 1 000 auxiliaires ;

100 pour les services généraux.

La dépense correspondante est de 496 millions de francs.

*e) Majoration de la prime de résultat d'exploitation.*

Nos collègues savent déjà que cette prime sera portée de 2 180 F à 2 365 F, soit une progression de 8,4 %, certes plus favorable qu'en 1978 mais encore très éloignée de l'accroissement de 1977 qui atteignait 10,8 %. La Commission se demande toujours s'il ne serait pas plus équitable d'établir une fois pour toutes une indexation raisonnable de cette prime plutôt que de procéder à des ajustements annuels dont les bases n'apparaissent pas rationnellement établies.

*f) Crédits sociaux.*

L'ajustement proposé pour 1979 s'élève à 38,3 millions de francs, un peu en retrait par rapport à l'augmentation de 40 millions de francs obtenue en 1978. Cette majoration est répartie en 13,4 millions de francs au titre de la reconduction des crédits sociaux obtenus en 1978 du budget des charges communes et 24,8 millions de francs au titre de mesures spécifiques aux P.T.T.

**g) Mesures catégorielles.**

Elles ont trait essentiellement :

- à la réorganisation des services de direction ;
- à la restructuration des services de la distribution et de l'acheminement, des lignes et de l'imprimerie des timbres-poste ;
- à l'aménagement de la pyramide des emplois de vérificateur et réviseur des travaux de bâtiments, du corps des agents de service des services extérieurs.

**2° LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS.**

Le montant de la dotation de cette rubrique s'élève à 5 626 millions de francs dont 1 449,6 pour la poste, 363,6 pour les services financiers et 3 812,9 pour les télécommunications. En comparant à 1978, on peut noter un accroissement de 607 millions de francs, soit 12 %, dont 493 millions pour la seule branche des télécommunications.

Les dépenses concernent des achats de biens et services, les contributions mobilières et taxes assimilées, les mobiliers et matériels de bureau, carburants, énergie, chauffage, fournitures diverses, dépenses d'habillement et d'impression, location de matériel informatique, frais de distribution, gardiennage et surveillance, escorte des transports de fonds, locations d'avions et de circuits internationaux.

A signaler que, dans cette rubrique, il est inscrit 50 millions de francs pour l'impression de l'annuaire.

Enfin, il faut noter un supplément de dotation de 320 millions de francs relatif aux loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement des télécommunications pour l'occupation des locaux dont la construction a été financée avec les fonds provenant de ces sociétés. Après la première dotation, en 1972, s'élevant à 130 millions de francs, des ajustements sont intervenus chaque année : 180 millions de francs en 1973, 191,8 en 1974, 290,7 en 1975, 269,8 en 1976, 350 en 1977, 280 en 1978 et enfin 320 en 1979.

Ces rajustements successifs conduisent, il faut le souligner, à une charge considérable qui, au total, en 1979, excédera 2 012 millions de francs.

**3° LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS.**

Il est prévu un crédit de 2 274,7 millions de francs qui, comparé à 1978, 1 972,3 millions de francs, est en augmentation de 302,4 millions de francs et représente 15,3 %.

L'ajustement tient compte de l'augmentation des charges relatives aux changements de résidence et aux voyages de congés, de la

hausse des tarifs et l'augmentation du trafic pour les frais de transports du personnel, de la majoration des frais de missions et de déplacements et de la hausse des prix et accroissement du trafic pour les transports des correspondances et des matériels.

#### 4° LES FRAIS DIVERS DE GESTION.

La dotation passe de 240,4 millions de francs en 1978 à 268 millions de francs en 1979, soit en plus 27,6 millions de francs. Sont ainsi couverts :

- l'augmentation des actions publicitaires en faveur des services financiers ;
- l'atténuation des pertes de caisses subies par les agents ;
- le paiement des remises diverses (vente de figurines et imprimés sans adresse) ;
- la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ;
- la contribution de la France aux dépenses de l'union internationale des télécommunications ;
- la contribution aux frais de fonctionnement de la société SONERCO.

#### 5° LES FRAIS FINANCIERS.

Cette rubrique est composée de deux parties :

— Les frais financiers proprement dits, c'est-à-dire les intérêts des emprunts s'élevant à 5 306 millions de francs, contre 4 277 en 1978, soit en augmentation de 24 %.

— Les intérêts dus aux déposants de la caisse nationale d'épargne dont le montant est prévu pour atteindre 9 306 millions de francs, soit une progression de 12,5 % représentée par 1 037 millions de francs.

Les intérêts dus aux déposants dépendent évidemment de l'importance des placements constatés sur les livrets au 1<sup>er</sup> janvier 1979 et de l'excédent des dépôts en cours d'année. Nos collègues pourront consulter avec profit la page 27 du « Bleu » qui fait état d'une évaluation de 131 660 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 1979 et d'un excédent de 11 000 millions de francs au cours de l'année. Dans ces hypothèses, le montant des avoirs en fin d'année dépasserait 140 000 millions de francs, ce qui est considérable.

Il est à souhaiter que ces prévisions se réalisent mais il ne faut pas perdre de vue que celles de 1978, un peu optimistes, ont fait l'objet d'une révision en baisse compte tenu des résultats en cours d'année.

Nos collègues pourront prendre connaissance dans les tableaux ci-après du détail des différentes émissions réalisées en 1977 et une partie de 1978 pour lesquelles il est prévu, avec les émissions antérieures non encore amorties, des charges d'intérêts et de remboursements éventuels dont le total s'élève à 4 376,7 millions de francs, le montant correspondant de 1978 n'atteignant que 3 602 millions de francs.

Emprunts réalisés en 1977.		PRODUIT (en MF)
EMPRUNTS DE LA C.N.T.		
Reliquat 1976		1 034,0
15-12-76	1. Emprunt B.E.I. - 8 7/8 % - 12 ans (Auvergne II)	156,7
9-03-77	2. Emprunt - \$ 500 M. Sous forme de crédits bancaires ou de « papier commercial » :	
	Tranche A : réservée au financement à court terme - En cours au 31-12-1977 \$ 178,365 M	
	Tranche B : réservée au financement à long terme - \$ 200 M - 8 ans - Taux : L.I.B.O.R.	1 834,1
5-05-77	3. Emprunt privé 200 M DM - 7 % - 10 ans	420,6
17-05-77	4. Emprunt B.E.I. - 9 1/8 % - 15 ans (Midi-Pyrénées II)	168,5
26-05-77	5. Emprunt privé - 500 M FL - 8 1/4 % - 7 ans	998,0
4-07-77	6. Emprunt public sur le marché intérieur 11 % - 15 ans	800,0
5-10-77	7. Emprunt de 75 M Eurodollars	367,2
Nov. 1977	8. Emprunt de 100 M FS - 4 1/2 %	227,8
Nov. 1977	9. Emprunt de 200 M FS - 4 1/2 %	453,5
	<b>Total</b>	<b>6 482,4</b>
EMPRUNTS PUBLICS P.T.T.		
Juin 1977	10. Emprunt public intérieur - 15 ans	287,7
Oct. 1977	11. Emprunt public intérieur - 15 ans	667,3
		1 563
BONS D'EPARGNE DES P.T.T.		
4 <sup>e</sup> trim. 1977	12. Bons à intérêt progressif jusqu'à 9,75 %	443
EMISSIONS REALISEES EN 1978		
3-02-78	Emprunt public 100 M F.S. - 4,25 %	248,8
8-02-78	Emprunt B.E.I. - 9,35 % - 30 millions d'unités de comptes européennes	334,5
17-02-78	Emprunt de 40 M \$ U.S. - Taux de base 3 15/16 % - Eurocrédit	192,9
10-04-78	Emprunt de 50 M \$ U.S. - Taux de base de 4 % - Eurocrédit	227,5
12-04-78	Emprunt public sur le marché intérieur - 15 ans - Taux actuariel brut 11,08 %	1 000,0
11-05-78	Emprunt public de 75 M \$ U.S. - 9 %	348,1
	Papier commercial	556,2
	Emprunt 50 M \$ taux variable	229,3
13-07-78	Emprunt B.E.I. - Pays de la Loire	460,9
	Emprunt de 50 M \$ U.S. - Taux variable	230,0
	<b>Total A</b>	<b>3 822,3</b>
	<i>Emprunt prévu :</i>	
	Emprunt de 300 M \$ - Taux variable	1 380,0
	<b>Total général</b>	<b>5 212,0</b>
	<i>Emprunts publics :</i>	
Avril 1978	Emprunt P.T.T. intérieur - 15 ans	900
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trim.	Bons d'épargne des P.T.T. jusqu'à 9,75 %	936



En consultant la page 69 du « Bleu », nos collègues pourront d'ailleurs être renseignés sur le détail de la rubrique « frais financiers » et notamment sur le montant des charges versées aux sociétés de financement des télécommunications qui représentent les intérêts des sommes avancées aux constructeurs par ces sociétés dont le montant est réglé directement par l'administration.

Ainsi, la lecture du « Bleu » dans trois de ses parties permet d'avoir une idée de l'importance annuelle du supplément de charges résultant de l'intervention de ces sociétés.

— Page 69 : + 255 millions de francs en mesures acquises au titre des intérêts sur avances faites aux constructeurs.

— Page 145 : + 320 millions de francs en mesures nouvelles concernant l'ajustement de crédits relatifs aux loyers de crédit-bail versés à ces sociétés.

— Page 81 : + 330 millions de francs au titre de la T.V.A. à payer comme résultante de l'intervention des sociétés de financement.

#### 6° LES AMORTISSEMENTS.

La dotation globale aux comptes d'amortissement et de provision est de plus en plus importante. De 5 936,7 millions de francs en 1978, elle atteint pour 1979 le montant énorme de 7 750,8 millions de francs dont 750,8 millions de francs pour la poste et les services financiers et 7 000 millions de francs pour les télécommunications, représentant plus de 90 % de l'ensemble.

Dépense de première section, le montant des amortissements est également un moyen de financement de la deuxième section du budget annexe dont elle constitue une recette en capital.

#### 7° LES OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION.

Comme tous les ans elles concernent :

- les prestations de services entre fonctions principales ;
- les dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs ;
- les écritures diverses de régularisation ;
- les excédents d'exploitation.

#### B. — LES DEPENSES EN CAPITAL

Elles sont constituées par :

- les remboursements d'emprunts et d'avance ;
- les dépenses d'équipement relatives aux services postaux et

financiers, aux télécommunications et aux services généraux et qui comprennent :

- des autorisations de programme ;
- des crédits de paiement ;
- les productions de l'administration pour elle-même.

### 1° REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET D'AVANCES.

La dotation s'élève à 1 667,7 millions de francs. Elle atteignait 1 120 millions de francs en 1978. L'accroissement de 547 millions représente une augmentation de 48,8 % que l'on peut rapprocher de celles de 1977 et 1978, soit + 24,3 % et + 17,7 %. La différence considérable est la conséquence de l'augmentation sensible, pendant les récentes années, du nombre des emprunts, de leurs montants et de leurs taux d'intérêt.

### 2° LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

Elles sont très légèrement supérieures à celles de 1978 qui s'élevaient à 22 556,4 millions de francs.

Avec 23 907,6 millions de francs, l'accroissement en 1979 est de 1 351,2 millions de francs, soit un surplus de 5,9 %. La répartition des 23 907,6 millions de francs s'établit ainsi qu'il suit :

Services postaux et financiers ...	1 499,6	millions de francs
Télécommunications .....	22 063	millions de francs
Services généraux .....	344,9	millions de francs

Par ailleurs, l'évolution des autorisations de programme de 1978 à 1979 se décompose suivant les indications du tableau ci-après :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARIA- TIONS (en %)
	(en millions de francs)		
Equipement des services postaux financiers et comptables .....	1 499,6	1 499,6	0
Equipement des télécommunications .....	22 063	20 711,7	+ 6,5
Equipement des services généraux :			
Postes et services financiers .....	108,1	107,99	0
Télécommunications .....	236,8	236,99	0
Totaux services généraux .....	344,9	344,9	0
Totaux .....	23 907,6	22 556,4	+ 5,9

On peut remarquer que les télécommunications avec leur participation à l'équipement des services généraux sont partie prenante pour 22 299,8 millions de francs, soit 93,2 %.

On peut noter d'ailleurs une stagnation totale des autorisations de programme des services postaux et financiers et des services généraux. Les investissements de ce secteur semblent donc être les parents pauvres du budget de 1979. Toutefois, il est utile de signaler que la situation des télécommunications est également en net retrait si l'on considère que les autorisations de programme, compte tenu de l'apport des sociétés de financement qui n'apparaît pas, nos collègues le savent, dans le projet du budget, se situent à 24 500 millions de francs contre 27 700 en 1978.

### 3° LES CRÉDITS DE PAIEMENT.

Le montant des crédits de paiement s'élève à 25 786,2 millions de francs, en augmentation sur celui de 1978 qui atteignait 22 068,3 millions de francs. La différence, 3 717,9 millions de francs et 16,8 % d'augmentation, est sensiblement égale à l'an dernier, mais nettement en retrait par rapport à 1977 et en 1976 où l'accroissement se situait entre 32 et 34 %. Il y a donc continuation de la décélération de 1978.

Il faut noter la forte augmentation de la dotation relative aux remboursements d'emprunts et d'avances qui passe de 1 120 millions de francs en 1978 à 1 667,7 millions de francs en 1979, soit en plus 547 millions et 48,8 %. C'est là, nos collègues le savent, la conséquence de l'accroissement très sensible de l'endettement de l'administration, compte tenu du développement du téléphone, conformément à la politique d'équipement mise en œuvre par le VII<sup>e</sup> Plan.

Enfin, le montant des dépenses d'équipements programmés atteint 23 011,5 millions de francs contre 20 400,1 millions de francs en 1978. Sur cette somme, 330 millions sont prévus pour les paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications.

Au titre des seules dépenses programmées, la charge relative aux affaires en cours (services votés) s'élève à 15 632,4 millions de francs et celle qui concerne les mesures nouvelles à 7 029,1 millions de francs. Cette dernière, bien que dépassant la charge correspondante de 1977, qui était de 6 161,9 millions, reste sensiblement au même niveau que celle de 1977 qui atteignait 6 920 millions de francs. Encore une fois, il faut bien souligner la stagnation du budget de 1979.

### 4° PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS PAR L'ADMINISTRATION POUR ELLE-MÊME.

La dotation de 1979 se monte à 1 107 millions de francs, très supérieure à celles de 1978 et 1977 qui étaient respectivement de 548,2 et de 543,7 millions de francs.

### III. — Le financement des dépenses.

#### A. — RECETTES DE L'EXPLOITATION

Ces recettes comprennent essentiellement :

- les recettes proprement dites qui englobent les produits d'exploitation et le remboursement des services rendus ;
- les produits financiers qui comprennent les produits des placements de la caisse nationale d'épargne et les intérêts du Trésor ;
- les travaux faits par l'administration pour elle-même ;
- les autres recettes.

La ventilation de ces recettes ressort des rubriques du tableau ci-après :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARIA- TIONS (en %)
	(en millions de francs)		
Recettes d'exploitation proprement dites :			
Produits d'exploitation - Recettes .....	49 613	40 286,5	+ 23,1
Remboursements des services rendus .....	3 537,9	2 898,7	+ 22,6
Produits financiers:			
Produits de la C.N.E. ....	11 728,1	10 222,4	+ 14,4
Intérêts du Trésor .....	3 996	3 556	+ 12,3
Travaux faits par l'administration pour elle-même .....	1 107	548,2	+ 10,1
Autres recettes :			
Produits exceptionnels .....	79,6	75,9	+ 5
Prestations de service entre fonctions principales .....	6 076,2	4 822,5	+ 26
<b>Total .....</b>	<b>76 157,8</b>	<b>62 413,8</b>	<b>+ 22</b>

#### 1° LES RECETTES D'EXPLOITATION PROPREMENT DITES.

S'élevant pour 1979 à 49 613 millions de francs, elles dépassent de 9 327 millions de francs celles de 1978 qui étaient de 40 286,5 millions de francs.

L'accroissement est sensible (23,1 %) et provient principalement de l'extension en année pleine de la majoration du timbre-poste et de la taxe de base téléphonique. Ces majorations ont été, rappelons-le, de 20 % pour le timbre-poste et de 12 % pour le téléphone. Evidemment, la hausse moyenne de 23,1 % est appréciable par rapport à la hausse 13,7 % de l'année dernière marquée par une non-augmentation des taxes pour les raisons que nos collègues connaissent bien.

Il est intéressant de noter que le produit des taxes du service des télécommunications doit dépasser, en 1979, celui de 1978 de 6 619 millions de francs.

Soulignons également que ce produit représente plus de deux fois et demie celui des services postaux et financiers.

Par contre, le produit des taxes postales, malgré l'incidence importante de l'augmentation de 20 % du prix du timbre, avec 13 509 millions de francs, ne dépasse celui de 1978 que de 2 455 millions de francs.

Enfin, il faut signaler que le produit des taxes des services financiers, passant de 765 millions de francs en 1978 à 933,6 millions de francs, marque un redressement puisque 1978 avait été une année de régression par rapport à 1977 où le produit correspondant n'atteignait que 806 millions.

A propos des tarifs postaux, on peut s'interroger sur les conséquences des tarifs préférentiels consentis à la prospection commerciale « routée ».

Les usagers de la poste s'irritent de plus en plus fréquemment de voir leur boîte aux lettres encombrée de plis publicitaires qu'ils estiment sans intérêt.

Sans méconnaître l'utilité du courrier publicitaire qui permet de mieux utiliser le réseau postal et les installations et qui, en outre, est générateur d'un trafic « noble », il est permis de se poser des questions au moment où l'administration éprouve de plus en plus de difficultés à assurer convenablement le tri, l'acheminement et la distribution du courrier.

Sans doute conviendrait-il, par le jeu des modulations des tarifs, de trouver un équilibre plus juste entre l'intérêt de la prospection commerciale, les préoccupations des usagers de la poste et la qualité du service.

Il serait souhaitable que l'administration fasse connaître ses objectifs en ce domaine.

## 2° LES PRODUITS FINANCIERS.

Ce sont :

- les intérêts des fonds des déposants de la caisse nationale d'épargne servis par la caisse des dépôts et consignations ;
- les intérêts versés par le Trésor sur les fonds libres des comptes des particuliers ouverts dans le service des chèques postaux ;
- les intérêts des fonds de l'épargne-logement ;
- les intérêts des fonds de la dotation de la caisse nationale d'épargne ;

— le montant des droits perçus sur avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation n'est pas encore mise en pratique.

Il ne sera fait allusion qu'aux intérêts des fonds de la caisse nationale d'épargne et à ceux versés par le Trésor sur les avoirs des particuliers au service des chèques postaux.

Nos collègues connaissent toutes les difficultés rencontrées par l'administration des P.T.T. pour obtenir la rémunération convenable des avoirs des comptes des particuliers en dépôt au service des chèques postaux.

Nos collègues se rappellent que jusqu'à une date récente cette rémunération atteignait seulement 1,5 % et que le Sénat et sa Commission des finances, avec opiniâtreté, réclamaient annuellement la normalisation de l'état de choses en vigueur.

Une évolution progressive a conduit à calculer la rémunération au taux moyen de 3,73 % en 1977, taux porté à 5,7 % en 1978 et à 6,1 % en 1979. Sur ces bases et en tablant sur une évaluation du montant moyen des fonds mis à la disposition du Trésor s'élevant à 65 112 millions de francs, le produit à attendre atteint 3 972 millions de francs. A cette somme s'ajoutent 24 millions d'intérêts divers (fonds propres et sommes avancées par la S.N.C.F.) qui portent la dotation à 3 996 millions de francs. Malgré cela, le compte d'exploitation des services financiers laisse apparaître encore un découvert de 568,8 millions de francs. Toutefois, le montant de ce découvert comprend également le déficit des mandats. Il est très souhaitable que, dès l'an 1980, la rémunération soit calculée comme prévue au taux de 6,5 %.

Les fonds des déposants de la caisse nationale d'épargne placés par la caisse des dépôts et consignations rapportent aux P.T.T. un intérêt variant de 7,98 % à 8 %, les placements étant effectués à long terme et à court terme.

Le montant des avoirs au 1<sup>er</sup> janvier 1979 est estimé à 131 660 millions de francs, l'excédent des dépôts sur les retraits étant de 11 000 millions de francs en cours d'année. Si ces prévisions sont suivies de réalisations, le montant des dépôts de la caisse nationale d'épargne au 31 décembre 1979 dépasserait 142 000 millions de francs. Les produits sont évalués à :

- 11 304 millions de francs pour l'épargne ordinaire ;
- 400 millions de francs pour l'épargne-logement ;
- 21,8 millions de francs pour les revenus de la dotation ;
- 2,3 millions de francs pour les droits sur avances sur pensions.

Au total, 11 728,1 millions de francs, ce qui est très important.

Comme l'an dernier, remarquons qu'avec  $11\,728,1 + 3\,996 = 15\,724,1$  millions de francs, les produits financiers de la fonction services postaux et financiers dépassent très sensiblement le total des produits des taxes postales et financières qui s'élèvent à 14 442 millions de francs.

Les activités financières semblent donc désormais prépondérantes à l'intérieur de la fonction, et ce, malgré l'augmentation du timbre-poste entrant en pleine application dans les calculs du budget de 1979.

### 3° TRAVAUX FAITS PAR L'ADMINISTRATION POUR ELLE-MÊME.

Contrairement aux deux années précédentes, la dotation est bien plus élevée, passant de 548,2 millions de francs et 543,7 millions de francs en 1978 et 1977 à 1 107 millions de francs pour 1979. Comme le savent nos collègues, recette de fonctionnement, cette dotation devient dépense de deuxième section, concourant ainsi aux opérations en capital du budget annexe.

### 4° AUTRES RECETTES.

Comme à l'habitude, les autres recettes se composent :

— *des recettes exceptionnelles* ou sur exercices antérieurs qui s'élèvent à 79,6 millions de francs, légèrement supérieures à celles de 1978 qui étaient de 75,9 millions de francs ; ces recettes concernent des mandats, comptes et livrets frappés par la prescription ;

— *des prestations de services entre fonctions principales* dont le montant, déjà très élevé en 1978, soit 4 822,5 millions de francs, atteint 6 076,2 millions de francs.

La consultation du « Bleu » en ses pages 30 et 31 donne une idée de l'importance des services rendus par la poste aux deux autres fonctions, soit 1 296,7 millions de francs aux télécommunications et 4 411,7 millions de francs aux services financiers, ces derniers rendant à la poste pour 23,7 millions de francs de prestations et pour 93,2 millions de francs aux télécommunications, lesquelles reçoivent pour 238,4 millions de prestations de la poste et pour 12,5 millions des services financiers.

Les prestations effectuées par les télécommunications concernent l'utilisation par la poste et les services financiers des réseaux téléphoniques, télégraphiques et pneumatiques. Les prestations rendues par les services financiers ont trait à la tenue des comptes courants des comptables des P.T.T., l'émission et le paiement des mandats de service, les opérations du service télégraphique effectuées dans les centres de chèques postaux, les opérations sur emprunts P.T.T.

Les prestations rendues par la poste les plus importantes, comme on le sait, ont trait aux acheminements et distributions de plis ordinaires et recommandés, à la distribution des annuaires, à l'acheminement des mandats, à la présentation à domicile des mandats et autres valeurs, au service télégraphique, aux opérations dans les bureaux de poste, à l'indemnité de suppléance électrique.

### B. — RECETTES EN CAPITAL

Nos collègues pourront apprécier le volume des diverses rubriques concernant les recettes de la deuxième section du budget annexe en consultant le tableau qui suit :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1979	BUDGET de 1978	VARI- ATIONS (en %)
	(en millions de francs)		
Ecritures de régularisation .....	1 750	1 600	+ 9,3
Amortissements .....	7 750,8	5 936,7	+ 30,5
Dotation de la C.N.E. ....	64,2	57,1	+ 12,2
Produits bruts des emprunts .....	—	—	—
Excédent d'exploitation .....	4 392,3	1 176,5	+ 272
<b>Total</b> .....	<b>13 957,3</b>	<b>8 770,3</b>	<b>+ 59,1</b>
Financement à déterminer .....	11 829	13 298	— 11

Comme peuvent s'en rendre compte nos collègues l'excédent d'exploitation comprenant l'affectation à la dotation de la C.N.E. est en augmentation très sensible en raison de l'application en année pleine de la majoration des taxes intervenues en avril/mai 1978.

Il n'y a par ailleurs que peu de raisons de se passionner pour les dotations de 1 750 millions de francs et 7 750,8 millions de francs afférentes aux « écritures de régularisation » et aux « amortissements ».

Un point positif, l'endettement en 1979 est en retrait par rapport à celui de 1978. Toutefois dans le budget de 1978 rectifié tel qu'il a été présenté au Conseil supérieur des P.T.T. du 27 juin 1978 il est fait état d'une évolution du besoin de financement de ladite année (c'est-à-dire 1978) qui de 13 298 millions de francs revient à 10 325 millions de francs. Cette diminution provient d'une amélioration nette du solde créditeur d'exploitation de 2 143 millions de francs et d'une réduction des dépenses de deuxième section de 830 millions de francs.



Les opérations de cette nature étant rares il est normal qu'elles soient soulignées par le législateur qui souhaite que les modifications des budgets à venir lui soient ainsi signalées notamment quand elles ont une incidence sur le besoin de financement.

Il n'en reste pas moins que le budget de 1979 se présente encore avec un besoin de financement atteignant 11 829 millions de francs nécessaire pour couvrir les dépenses d'équipement dont le montant, nos collègues le savent déjà, est de 25 786,2 millions de francs.

On ne peut que répéter qu'il est souhaitable que rapidement le législateur soit mis au courant des moyens qui seront employés pour faire face à ce financement : taxes, emprunts intérieurs, emprunts extérieurs, etc.

#### IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches.

Tableau n° 1  
Première section - Fonctionnement.

NUMÉROS des comptes	NATURE	MONTANTS		
		1978	1978	Variations
		(en millions de francs)		(en %)
	<i>Dépenses</i>			
61	Frais de personnel .....	28 165,1	32 338,3	+ 14,8
62	Impôts et taxes .....	766,3	900	+ 17,4
63	Travaux fournitures et services extérieurs ..	5 019,4	5 626,1	+ 12
64	Transports et déplacements .....	1 972,4	2 274,7	+ 15,3
66	Frais divers de gestion .....	240,4	268	+ 11,6
67	Frais financiers dont intérêts de la C.N.E. .	12 546,1 (8 269,1)	14 612,8 (9 306)	+ 16,3
68	Amortissements .....	5 936,8	7 750,8	+ 30,5
69-01	Prestations entre fonctions principales ....	4 822,5	6 076,2	+ 26
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	111	104,4	- 6,7
69-04	Ecritures de régularisation .....	1 600	1 750	+ 9,3
	<b>Total .....</b>	<b>61 180</b>	<b>71 701,3</b>	<b>+ 16,2</b>
62-05	Dotation de la C.N.E. ....	57,1	64,2	+ 12,2
	<b>Total .....</b>	<b>61 237,1</b>	<b>71 765,5</b>	<b>+ 17,1</b>
	Excédent d'exploitation .....	1 176,5	4 392,3	+ 272
	<i>Recettes</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produits des taxes .....	39 919	49 160,6	+ 23,1
	Services rendus à diverses administra- tions .....	2 537,7	3 062,7	+ 20,6
	Recettes diverses .....	369,6	452,4	+ 22,4
76	Produits accessoires .....	362	495,2	+ 36,6
77	Produits financiers :			
	C.N.E. ....	10 222,4	11 728,1	+ 14,4
	Chèques postaux .....	3 517	3 972	+ 13,2
	Autres .....	59	24	+ 62,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même .....	548,2	1 107	+ 101
79-01	Prestations entre fonctions principales ....	4 822,5	6 076,2	+ 26
79-02	Recettes exceptionnelles .....	75,9	79,6	-
	<b>Total .....</b>	<b>62 413,3</b>	<b>76 157,8</b>	<b>+ 22</b>

Tableau n° 2

Deuxième section.

RUBRIQUES	BUDGET de 1978	BUDGET de 1979	VARIATIONS
	(en millions de francs)		(en %)
<b>A. — Autorisations de programme :</b>			
Equipement des services postaux et financiers ....	1 499,8	1 499,6	0
Equipement des télécommunications .....	20 711,8	22 063	+ 6,5
Equipement des services généraux :			
Postes et services financiers .....	107,9	108,1	0
Télécommunications .....	236,9	236,8	0
<b>Totaux .....</b>	<b>22 556,4</b>	<b>23 907,6</b>	<b>+ 5,9</b>
<b>B. — Crédits de paiement :</b>			
<i>Dépenses</i>			
Remboursements d'emprunts .....	1 120	1 667,7	+ 48
Equipements commandés .....	20 400,1	23 011,5	+ 12,7
Productions de l'administration pour elle-même ....	548,2	1 107	+ 101,6
<b>Totaux .....</b>	<b>22 068,3</b>	<b>25 786,2</b>	<b>+ 16,8</b>
<i>Ressources</i>			
Ecritures diverses de régularisation .....	1 600	1 750	+ 9,3
Amortissements .....	5 836,7	7 750,8	+ 30,5
Produit des emprunts .....	—	—	—
Financement à déterminer .....	13 298	11 829	— 11
Excédent d'exploitation .....	1 233,6	4 456,5	+ 261
<b>Totaux .....</b>	<b>22 068,3</b>	<b>25 786,2</b>	<b>+ 17,7</b>

Tableau n° 3

**Branches Postes et Services financiers - Fonctionnement.**

NUMÉROS des comptes	NATURE	MONTANTS		
		1978	1979	Variations (en %)
		(en millions de francs)		
	<i>Dépenses</i>			
61	Frais de personnel .....	17 460,2	19 787,4	+ 13,3
62	Impôts et taxes .....	475	548,5	+ 15,3
63	Travaux, fournitures et services extérieurs ..	1 604,1	1 739,1	+ 6,5
64	Transports et déplacements .....	1 384,4	1 536,6	+ 12,4
66	Frais divers de gestion .....	171,2	191,9	+ 11,5
67	Frais financiers .....	10 040,8	11 175,5	+ 11,3
	(dont intérêts de la C.N.E.) .....	(8 269,1)	(9 306)	
68	Amortissements .....	436,8	750,8	+ 72
69-01	Prestations entre fonctions principales ...	3 647	4 686,3	+ 28,4
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	4,5	4,5	—
69-05	Versement dotation de la C.N.E. ....	57,1	64,2	+ 12,2
	Part de dépenses au titre des services généraux .....	517,5	587,8	+ 15,4
	<b>Totaux .....</b>	<b>35 798,6</b>	<b>41 062,8</b>	
	<i>Recettes</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produits des taxes .....	11 819,7	14 442,7	+ 22,1
	Services rendus à diverses administra- tions .....	2 444,8	3 015,2	+ 23,3
	Recettes diverses .....	102,6	122,6	+ 21,5
76	Produits accessoires .....	65,5	98,6	+ 50,7
77	Produits financiers :			
	C.N.E. ....	10 222,5	11 728,1	+ 14,7
	Chèques postaux .....	3 517	3 972	+ 12,9
	Divers .....	39	24	— 38,4
78	Travaux faits par l'administration pour elle- même .....	48,2	107	+ 12,2
79-01	Prestations de services entre fonctions prin- cipales .....	4 643,7	5 825,3	+ 25,4
79-02	Recettes exceptionnelles .....	10,9	14,6	+ 40
	<b>Total des produits .....</b>	<b>32 913,9</b>	<b>39 350,1</b>	<b>+ 19,5</b>
	<b>Déficit .....</b>	<b>2 884,7</b>	<b>1 712,7</b>	<b>— 40,6</b>
	<b>Totaux égaux aux produits .....</b>	<b>35 798,6</b>	<b>41 062,8</b>	<b>+ 14,7</b>

Tableau n° 4

## BRANCHE POSTES ET SERVICES FINANCIERS

Deuxième section : opérations en capital.

1° Répartition entre articles et paragraphes des autorisations de programme demandées pour 1979 :

ARTICLES et paragraphes	AUTORISATIONS DE PROGRAMME										Totaux	
	§ 10 Opérations immobilières		§ 20 Matériels techniques		§ 30 Matériels mécanographiques		§ 40 Matériels de transport		§ 60 Services liés à la réalisation des immobilisations			
	§ 11 P.A.P.	§ 12 Autres opérations	§ 21 P.A.P.	§ 22 Autres opérations	§ 31 P.A.P.	§ 32 Autres opérations	§ 41 P.A.P.	§ 42 Autres opérations	§ 61 P.A.P.	§ 62 Autres opérations	P.A.P.	Autres opérations
Art. 10. — Réseau d'acheminement et de distribution du courrier .....	409 600 000	195 068 000	494 500 000	25 400 000	25 500 000	—	21 000 000	109 900 000	—	—	950 600 000	330 368 000
Art. 20. — Guichets et recettes distribu- tion .....	—	10 000 000	—	4 000 000	—	20 500 000	—	—	—	—	—	34 500 000
Art. 30. — Centres spécialisés des ser- vices financiers, im- meubles de la dona- tion de la C.N.E., C.R.I.P. et C.C.B. ..	—	39 500 000	—	—	—	80 500 000	—	—	—	—	—	120 000 000
Art. 40. — Recherche développement. — Contrôle technique .	—	—	—	—	—	—	—	—	36 400 000	500 000	36 400 000	500 000
Art. 50. — Services divers :												
51. Enseignement .	—	7 500 000	—	—	—	500 000	—	—	—	—	—	8 000 000
52. Service automo- bile .....	—	10 000 000	—	—	—	—	—	3 000 000	—	—	—	13 000 000
54. Autres services divers .....	—	—	—	3 000 000	—	300 000	—	300 000	—	—	—	6 300 000
Totaux .....	409 600 000	262 068 000	494 500 000	32 400 000	25 500 000	104 500 000	21 000 000	113 200 000	36 400 000	500 000	987 000 000	512 668 000
Totaux .....	671 668 000		526 900 000		130 000 000		134 200 000		38 900 000		1 499 668 000	

2<sup>e</sup> Présentation budgétaire traditionnelle.

en millions de francs

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				Différence (en %)
	Votés pour 1978	Demandées pour 1979	Différence (en %)	Votés pour 1978	Demandés pour 1979		Différence (en %)	
					Services votés	Mesures nouvelles		Total
I. Remboursements d'emprunts .....	—	—	—	396,1	870,9	—	870,9	+ 119,6
II. Dépenses d'équipement :								
Equipement des services postaux et financiers .	1 499,6	1 496,6	0	1 465,6	600	600	1 200	— 18
Participation services généraux .....	107,9	108,1	0	100,9	54	44,2	98,2	— 2
Totaux .....	1 607,5	1 607,8	0	1 566,5	654	644,2	1 298,2	— 17,1
III. Immobilisations produites par l'administration pour elle-même .....	—			48,2		107	107	+ 122,9
IV. Couverture du déficit d'exploitation .....	—			2 884,7		1 712,8	1 712,8	— 40,6
Totaux .....	1 607,5	1 607,8	0	4 895,8	1 524,9	2 464	3 988,9	— 18,5

Tableau n° 5

**BRANCHE TELECOMMUNICATIONS**

**Première section - Fonctionnement.**

NUMÉROS des comptes	NATURE	MONTANTS		
		1979	1979	Variations
		(en millions de francs)		(en %)
	<i>Dépenses</i>			
61	Frais de personnel .....	10 111,9	11 865	+ 17,3
62	Impôts et taxes .....	279,8	337,8	+ 20,7
63	Travaux fournitures et services extérieurs . (dont loyers des sociétés de financement)	3 270,7 (1 692)	3 758,1 (2 012)	+ 14
64	Transports et déplacements .....	578,5	707,3	+ 22,3
66	Frais divers de gestion .....	38,9	44,4	+ 15,7
67	Frais financiers .....	2 505,3	3 437,1	+ 37,2
68	Amortissements .....	5 500	7 000	+ 27,2
69-01	Prestations entre fonction principale .....	1 175,5	1 389,9	+ 18,2
69-02	Dépenses exceptionnelles .....	108,5	99,9	- 6,6
69-04	Ecritures de régularisation .....	1 600	1 750	+ 9,3
	Part de dépenses de fonctionnement au titre des services généraux .....	271,2	312,8	+ 15,1
	<b>Total .....</b>	<b>29 499,7</b>	<b>30 702,3</b>	<b>+ 4</b>
	<b>Excédent d'exploitation .....</b>	<b>4 061,3</b>	<b>6 105,1</b>	<b>+ 50,3</b>
	<i>Recettes</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Taxes .....	28 099,2	34 718	+ 23
	Services rendus à d'autres administra- tions .....	93	47,5	- 50
	Divers .....	267	329,5	+ 22,7
76	Produits accessoires .....	296,7	396,5	+ 33,7
78	Travaux faits par l'administration pour elle- même .....	500	1 000	+ 100
79-01	Prestations de services entre fonctions prin- cipales .....	178,8	250,9	+ 40,4
79-02	Recettes exceptionnelles .....	65	65	0
	<b>Total .....</b>	<b>29 499,7</b>	<b>36 807,4</b>	<b>+ 24,7</b>

Tableau n° 6

## BRANCHE TELECOMMUNICATIONS

Deuxième section : opérations en capital.

1° Répartition des autorisations de programme demandées pour 1979 (en millions de francs).

Nature  Destination	Dotations affectées en totalité au programme d'action prioritaire n° 4 : Améliorer l'équipement téléphonique du pays										
	§ 10	§ 20 Matériels techniques					§ 30	§ 40	§ 60	§ 70	Total
	Opérations immobilières	Équipement des centres	Équipement de réseaux urbains	Équipement d'extrémités	Équipement des réseaux interurbains	Total § 20	Matériel mécano- graphique et ordinateurs	Matériels de transport	Services liés à la réalisation des immobilisations	Immobilisations	
Réseau international.....	20.500.000	170.000.000	"	"	568.900.000	738.900.000	"	"	"	"	758.400.000
Réseau national	300.000.000	500.000.000	"	"	2.389.000.000	2.889.000.000	"	"	"	"	3.189.000.000
Réseau régional	1.851.800.000	4.850.000.000	7.531.800.000	1.010.000.000	1.079.300.000	14.471.100.000	32.000.000	"	"	"	18.354.900.000
Distribution.....	"	65.000.000	"	140.000.000	18.000.000	220.000.000	"	"	"	"	220.000.000
Télex.....	"	"	"	"	"	140.000.000	"	"	"	"	140.000.000
Télé-informatique et réseaux spéciaux.....	42.000.000	"	"	"	"	"	"	"	751.000.000	"	793.000.000
Recherche et développement.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198.500.000
Formation et hébergement des élèves.....	110.700.000	"	"	"	3.000.000	3.000.000	74.500.000	220.000.000	"	"	408.200.000
Divers.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.325.000.000</b>	<b>5.585.000.000</b>	<b>7.531.800.000</b>	<b>1.150.000.000</b>	<b>4.195.200.000</b>	<b>18.482.200.000</b>	<b>106.500.000</b>	<b>220.000.000</b>	<b>751.000.000</b>	<b>198.500.000</b>	<b>22.983.000.000</b>

2° Présentation budgétaire traditionnelle.

en millions de francs

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS De PAIEMENT				
	Votées pour 1978	Demandées pour 1979	Variations (en %)	votés pour 1978	Demandés pour 1979			Variations (en %)
					Services Votés	Mesures nouvelles	Total	
I. Remboursements d'emprunts .....	—	—	—	729,8	796,8	—	796,8	+ 10
II. Dépenses d'équipement :								
Equipement des télécommunications .....	20 711,7	22 063	+ 6,5	18 265,4	14 872,1	6 289,7	21 161,8	+ 15,8
Services généraux .....	236,9	236,8	0	232,9	126,2	95,1	221,3	— 4,3
Totaux .....	20 948,6	22 299,8	+ 6,4	18 498,4	14 998,4	6 384,8	21 383,2	+ 15,5
III. Paiement résultant intervention sociétés fi- nancement .....				335	—	330	330	— 1,4
IV. Autres dépenses d'immobilisations .....				500	—	1 000	1 000	+ 100
Totaux .....	20 948,6	22 299,8	+ 6,4	20 057,3	15 795,2	7 714,8	23 510,1	+ 17,2



**Tableau n° 7**  
**Compte prévisionnel d'exploitation.**

(en millions de F)

CHARGES					PRODUITS						
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
61	Frais de personnel.....	17.534,5	2.704,6	12.099,2	32.339,3	70	Produits d'exploitation :				
62	Impôts et taxes.....	482,9	74,8	342,3	900		— produits des taxes.....	13.509	933,6	34.718	49.160,6
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	1.449,6	363,6	3.812,9	5.626,1		— services rendus à diverses administrations.....	2.455,6	559,6	47,5	3.062,7
64	Transports et déplacements.....	1.545,6	18,3	710,8	2.274,7		— recettes diverses.....	73,6	49	329,8	452,4
66	Frais divers de gestion.....	151,9	55,7	60,4	268,0	71	Subventions, dons et legs.....	"	"	"	"
67	Frais financiers :					76	Produits accessoires.....	67,6	31,1	396,5	495,2
	— C.N.E.....	"	9.306	"	9.306	77	Produits financiers :				
	— emprunts.....	1.033,9	835,7	3.437,2	5.306,8		— C.N.E.....	"	11.728,1	"	11.728,1
68	Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	597,4	153,4	7.000	7.750,8		— chèques postaux.....	"	3.972	"	3.972
69-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	262,1	4.424,2	1.389,9	6.076,2		— divers.....	6	18	"	24
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs.....	4,2	0,3	99,9	104,4	78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.....	97,9	9,1	1.000	1.107
69-04	Écritures diverses de régularisation....	"	"	1.750	1.750	79-01	Prestations de services entre fonctions principales.....	5.708,4	116,9	250,9	6.076,2
	Total des charges.....	23.062,1	17.936,6	30.702,6	71.701,3	79-02	Recettes exceptionnelles.....	"	14,6	65	79,6
69-05	Versements à la dotation de la C.N.E...	"	64,2	"	64,2		Total des produits.....	21.918,1	17.432	36.807,7	76.157,8
	Soldes créditeurs d'exploitation.....	"	"	6.105,1	4.392,3		Soldes débiteurs d'exploitation.....	1.144	568,8	-	"

**Tableau n° 8**  
**Compte prévisionnel d'opérations en capital.**

(En millions F)

DÉPENSES						RESSOURCES					
Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble	Numéros des comptes	Nature	Postes	Services financiers	Télécommunications	Ensemble
695-01	Remboursement d'emprunts.....	485,5	385,4	796,9	1.667,8	795-04	Écritures diverses de régularisation...	"	"	1.750	1.750
695-02	Équipements des services postaux et financiers.....	1.105,2	84,8	"	1.200	795-06	Produits brut des emprunts.....	Mémoire	Mémoire	Mémoire	Mémoire
695-03	Équipements des télécommunications..	"	"	21.161,9	21.161,9	795-07	Amortissements.....	597,4	153,4	7.000	7.750,8
695-04	Équipements des services généraux...	84,2	14,1	221,3	319,6	795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opérations en capital.....	"	"	6.105,1	4.392,3
695-05	Paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécommunications.....	"	"	330	330	795-082	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....	"	64,2	"	64,2
695-06	Immobilisations produites par l'administration pour elle-même.....	97,9	9,1	1.000	1.107		Financement à déterminer.....	2.319,4	854,6	8.655	11.829
	Couverture du déficit d'exploitation...	1.144	568,8	"	"						
	<b>Total des dépenses en capital</b>	<b>2.916,8</b>	<b>1.072,2</b>	<b>23.510,1</b>	<b>25.786,3</b>		<b>Total des ressources en capital.</b>	<b>2.916,8</b>	<b>1.072,2</b>	<b>23.510,1</b>	<b>25.786,3</b>

Autorisations de programme accordées pour 1979 :

Postes.....	1.479,6
Services financiers.....	128,2
Télécommunications.....	22.298,9
<b>Ensemble.....</b>	<b>23.907,7</b>

## DEUXIEME PARTIE

---

### ACTIVITES ET VUES D'AVENIR

#### I. — Généralités.

La première partie de ce rapport a porté essentiellement sur l'examen du projet de budget annexe tel qu'il apparaît en lisant le « Bleu ». Outre l'exposé des projets du gouvernement, cette partie contient des comparaisons avec les budgets antérieurs et des analyses concernant les évolutions respectives de chaque subdivision.

Des chiffres, des tableaux, des pourcentages accompagnant les examens successifs ont permis de saisir plus concrètement la politique gouvernementale et ses répercussions sur l'activité de chacune des branches des postes et télécommunications. Notamment en ce qui concerne les autorisations de programme nos collègues ont eu la possibilité d'apprécier la stagnation inquiétante atteignant la poste et les services financiers et une certaine décélération caractérisant les télécommunications.

A l'intérieur de ces limites proposées par le gouvernement et soumises à l'approbation du législateur il est intéressant de se demander quelle est l'activité et la stratégie des services des P.T.T.

Ainsi la deuxième partie aura trait aux activités de l'administration et aux vues d'avenir s'insérant dans l'exécution du VII Plan donc dans l'effort de modernisation et d'équipement entrepris depuis plusieurs années.

Des observations et des critiques constitueront sur les points particuliers les plus actuels la troisième partie de ce rapport.

#### II. — Actions engagées et poursuivies.

##### A. — LA POSTE

Le projet de budget 1979 vise principalement à poursuivre la modernisation du tri postal, retenue comme prioritaire par le VII Plan.

Compte tenu des dotations pouvant être affectées aux autres programmes, l'accent sera en 1979 essentiellement mis sur les opérations de renouvellement de véhicules et de matériels et sur l'amélioration du réseau des centres financiers et informatiques. Le programme d'adaptation du réseau en zone urbaine, sera poursuivi avec des moyens sensiblement réduits par rapport à 1978. L'amélioration de la sécurité des personnes et des fonds continuera cependant à être une des préoccupations de l'administration.

Enfin la poste, conformément aux orientations de la politique du gouvernement en la matière, poursuivra son action en faveur de la qualité de la vie en milieu rural.

### 1° MODERNISATION DU TRI POSTAL.

L'effort entrepris sera poursuivi en 1979 puisque 66 % de la dotation budgétaire d'équipement soit 987 millions de francs sont consacrés au programme de modernisation du tri postal. En 1978 la part du P.A.P. n'était que de 58 % (872,8 millions de francs).

Les opérations de construction de bâtiments ci-dessous seront lancées à ce titre en 1979 :

- 5 centres de tri automatique (tri des lettres) à Amiens, Orléans, Pau, Reims et Toulouse ;
- 2 centres de tri des paquets à Clermont-Ferrand et Rennes ;
- 1 centre de tri lettres et paquets au Mans ;
- 3 centres de tri départementaux à Cayenne, Dax et Lons-le-Saunier.

Les matériels suivants seront commandés :

- 1 lecteur indexeur prétrieur d'adresses postales à Marseille ;
- 22 machines à trier automatiques ;
- 150 postes d'indexation mixte ;
- 150 postes d'indexation simplifiée ;
- 200 postes d'indexation de bureau ;
- 7 systèmes d'indexation par vidéocodage ;
- 1 machine à trier les paquets à Dijon.

### 2° AUTRES PROGRAMMES D'ACTION.

*Amélioration du réseau des centres financiers et informatiques.*

Un crédit d'investissement de 90 millions de francs a été affecté à la poursuite de l'automatisation des centres financiers et informatiques.

Les principales opérations prévues concernent notamment :

- la construction d'un bâtiment pour le centre de calcul à vocation interrégionale de Nancy ;
- l'achat de 105 terminaux pour l'unification des modes de saisie des données, etc.

#### *Amélioration du réseau des établissements postaux en zone urbaine.*

Le réseau postal urbain doit être adapté au développement de l'urbanisation grâce à la création de bureaux de petite ou de moyenne importance et au réaménagement de bureaux existants.

Compte tenu de la dotation pouvant lui être affectée (135 millions de francs), le programme de 1979 sera assez limité et ne permettra de lancer qu'une vingtaine d'opérations dont les plus notables sont les suivantes :

- Aubervilliers (hôtel des postes) ;
- Cahors (hôtel des postes, première phase) ;
- Mérignac (hôtel des postes) ;
- Stains (hôtel des postes).

#### *Sécurité des personnes et des fonds et valeurs.*

La protection des personnes, la conservation et la circulation des fonds et valeurs encaissés par les établissements posent encore à l'administration des P.T.T. des problèmes de sécurité très aigus qui nécessitent la poursuite de l'action menée depuis plusieurs années pour l'équipement et l'organisation des services.

L'action menée en 1979 dont le financement est en valeur sensiblement égal à celui qui lui a été consacré en 1978 visera à augmenter le parc des véhicules blindés, à améliorer la couverture radio des circuits de transports de fonds et valeurs et à installer de nouveaux systèmes d'alarme et de protection dans les bureaux de poste.

#### *Maintien de la présence postale en zone rurale.*

La modernisation du réseau sera poursuivie dans le domaine de la distribution par l'extension de la formule du Cidex (15 millions de francs pour l'installation de 100 000 boîtes supplémentaires).

La poste participe aussi activement aux efforts en faveur de la qualité de la vie en milieu rural. En effet dans plusieurs départements, il a été confié aux agents de la poste à titre expérimental des fonctions de correspondants de plusieurs ministères (Budget, Intérieur, Agriculture, Affaires culturelles, Equipement, Transports), de la Sécurité sociale, de l'Agence nationale pour l'emploi et du Service des redevances de la radio et de la télévision.

Des projets d'extension sont actuellement à l'étude.

### 3° L'EXÉCUTION DU P.A.P.

*Les investissements totaux du P.A.P. représentent 3 330 MF 1975 au cours du VII<sup>e</sup> Plan.*

L'échéancier théorique est à peu près respecté : ont été obtenus au budget :

- 627 MF en 1976 ;
- 850 MF en 1977 ;
- 873 MF en 1978 ;
- 987 MF en 1979.

*Les opérations du P.A.P. prévues au budget 1979 :*

— *Opérations immobilières (410 MF).*

C.T.A. : Toulouse, Amiens, Rennes, Orléans, Pau.

C.T.A.-C.T.D. : Le Mans.

C.T.P. : Rennes, Evreux ou Clermont.

C.T.D. : Cayenne, Dax, Lons-le-Saunier, Rennes.

— *Matériel et études de matériels (577 MF).*

22 machines à trier les lettres.

1 système de traitement de paquets (Dijon).

1 lecteur indexeur prétrieur d'adresses postales (Marseille).

500 positions d'indexation dont 300 dans les bureaux de poste.

*Les réalisations depuis 1976.*

20 centres seront en exploitation à la fin de 1978 dont 11 en Ile-de-France et 9 en province.

8 nouveaux centres seront mis en service en 1979 dont 1 en Ile-de-France et 7 en province.

## B. — LES SERVICES FINANCIERS

### 1° EVOLUTION DU TRAFIC.

Tableau n° 1  
CHEQUES POSTAUX  
Avoir des comptes au 31 décembre.

(en milliards de francs)

ANNEES	PARTICULIERS	COMPTABLES publiques	MONTANT total
1964 .....	19,892	9,803	29,695
1965 .....	21,940	10,002	31,942
1966 .....	23,798	10,279	34,077
1967 .....	26,009	11,383	37,392
1968 .....	23,756	14,223	42,979
1969 .....	29,884	14,842	44,726
1970 .....	30,657	17,186	47,843
1971 .....	33,215	19,107	52,322
1972 .....	36,220	21,343	57,563
1973 .....	40,664	22,773	63,437
1974 .....	54,719 (1)	27,818	82,537 (1)
1975 .....	52,631	38,263	90,894
1976 .....	57,331	38,395	95,726
1977 .....	62,927	48,972	111,899

(1) Montant des dépôts anormalement élevés en raison de la priorité donnée en fin d'année, lors de la grève des P.T.T., aux opérations de crédits, de salaires et pensions.

Tableau n° 2

### CHEQUES POSTAUX

Evolution comparée des dépôts aux chèques postaux  
du total des dépôts à vue et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

(en millions de francs)

ANNEES	DEPOTS A VUE			DISPONI- BILITES monétaires
	Aux chèques postaux (1)	Dans les banques (2)	Total	
1964 .....	18 770	81 670	100 440	161 970
1965 .....	20 570	90 350	110 920	177 200
1966 .....	22 080	98 740	120 820	190 720
1967 .....	24 420	102 320	126 740	199 590
1968 .....	27 050	114 400	141 450	214 160
1969 .....	29 020	110 130	139 150	211 800
1970 .....	30 340	129 110	159 450	235 330
1971 .....	33 310	151 930	185 240	263 190
1972 .....	37 480	181 050	218 530	302 520
1973 .....	41 310	201 280	242 590	332 120
1974 (3) .....	54 990	229 780	284 770	382 620
1975 .....	51 460	273 130	324 590	431 240
1976 .....	55 940	293 200	349 140	465 230
1977 .....	62 710	333 110	395 820	518 090

(1) Compte des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et fonds particuliers au Trésor.

(3) Résultats perturbés par les grèves des banques et des P.T.T.

Tableau n° 3

**CHEQUES POSTAUX**

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1964 .....	5 801 139	1971 .....	7 234 078
1965 .....	6 067 160	1972 .....	7 230 057
1966 .....	6 317 323	1973 .....	7 196 835
1967 .....	6 545 659	1974 .....	7 182 841
1968 .....	6 805 752	1975 .....	7 164 687
1969 .....	6 964 425	1976 .....	7 226 678
1970 .....	7 074 249	1977 .....	7 303 357

Tableau n° 4

**EPARGNE ORDINAIRE**

Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année  
(y compris les intérêts capitalisés).

(En millions de francs)

ANNEES	MONTANT	ANNEES	MONTANT
1964 .....	19 764	1971 .....	44 939
1965 .....	22 167	1972 .....	50 523
1966 .....	25 003	1973 .....	57 487
1967 .....	27 894	1974 .....	68 327
1968 .....	30 182	1975 .....	84 711
1969 .....	34 461	1976 .....	100 489
1970 .....	39 694	1977 .....	115 854

Tableau n° 5

**MANDATS**

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

(En milliers)

ANNEES	MANDATS				TOTAL
	De paiement	De versement	« Colbert »	Autres	
1964 .....	119 805	163 668	17 902	23 714	325 069
1965 .....	122 342	167 497	25 481	21 350	336 670
1966 .....	124 973	168 850	29 671	21 427	344 921
1967 .....	128 405	172 311	33 402	20 794	354 912
1968 .....	128 327	172 385	36 840	19 909	357 461
1969 .....	128 458	172 393	40 692	20 045	361 588
1970 .....	125 920	156 227	47 493	16 100	345 740
1971 .....	111 555	130 279	48 639	14 385	304 858
1972 .....	99 423	115 522	48 252	13 166	276 363
1973 .....	93 031	107 700	47 221	12 330	260 282
1974 .....	89 108	97 685	48 351	10 699	245 843
1975 .....	85 914	95 509	50 219	11 207	244 850
1976 .....	77 761	95 643	48 352	11 784	233 540
1977 .....	73 605	94 180	40 788	14 997	223 770



## 2° AUTOMATISATION DU SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX.

### *Situation actuelle.*

A l'exception des 40 000 comptes du centre d'Ajaccio et des centres des départements d'Outre-Mer, la gestion des comptes courants postaux est effectuée sur ordinateur.

### **Opérations prévues en 1979.**

#### *Uniformisation des méthodes de traitement.*

L'objectif est de s'aligner sur la formule la plus évoluée (méthode Paris) à laquelle d'ailleurs seront apportés de nouveaux perfectionnements avec l'utilisation de terminaux plus modernes.

Le centre de Bordeaux-chèques sera équipé d'une nouvelle chaîne de matériel CII-Honeywell Bull fin 1978 et 1979 ; le changement de méthode devrait être terminé dans ce centre début 1980.

#### *Développement du champ d'application de l'automatisation :*

- *Section des encaissements et domiciliations.*

Le traitement de l'encaissement des chèques bancaires expérimenté à Rennes en 1977 et à Lyon en 1978, sera appliqué en 1979 dans d'autres centres importants (Paris en particulier).

- *Tâches annexes :*

- extension à de nouveaux centres de l'utilisation de terminaux de recherche de microfiches permettant de moderniser le service des renseignements et des réclamations ;

- expérimentation d'un système de visualisation des signatures ;

- essai de machines de traitement de textes pour les ateliers de dactylographie.

- *Renforcement de la structure du réseau.*

- Acquisition de 190 terminaux de bureaux de poste (complément région de Nantes, début d'équipement région de Paris).

Reliés aux centres de calcul correspondants, ces appareils, fabriqués par Logabax, permettent d'exécuter instantanément, à partir de guichets des bureaux de poste, les ordres donnés par les titulaires de comptes courants postaux ou d'épargne.

- Acquisition de 100 distributeurs automatiques de billets de banque qui offrent aux titulaires de comptes courants postaux un service de retrait de fonds « 24 heures sur 24 » (actuellement 500 F par semaine) et, éventuellement, 800 F en 1979.

## C. — LES TELECOMMUNICATIONS

### 1° GÉNÉRALITÉS.

Les progrès réalisés au cours des dernières années ont permis à la France de combler partiellement le retard qu'elle accusait, par rapport à ses partenaires européens notamment, en matière de télécommunications. Néanmoins le téléphone demeure un bien recherché, comme en témoignent une demande toujours très importante, significative de l'évolution des mœurs en ce domaine, et le développement même du parc téléphonique.

Le programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays » tend en outre à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins et son exécution devrait renforcer la place des industries françaises sur un marché mondial en expansion en raison notamment de l'insertion rapide de la technologie électronique.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

— réduire le délai moyen de raccordement téléphonique qui était de neuf mois au 31 décembre 1977 ;

— élever la qualité du service au niveau des normes internationales qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité).

### 2° RÉDUCTION DU DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT.

— Evolution du parc de lignes principales :

Cinq millions quatre cent mille lignes principales supplémentaires seront construites de 1978 à 1980 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 10,06 millions à la fin de 1977 à 15,5 millions en 1980 et à 19,3 millions en 1982 dans l'hypothèse moyenne d'évolution de la demande retenue dans le P.A.P. n° 4. Malgré l'importance de l'effort ainsi entrepris, l'objectif de délai moyen de raccordement retenu dans cette hypothèse risque de ne pouvoir être réalisé compte tenu de l'importance de la demande enregistrée.

**ELEMENTS STATISTIQUES**

**Evolution de la demande et des abonnements principaux téléphone, ainsi que du parc des abonnés télex.**

ANNEES	ABONNEMENTS principaux au 31 décembre	TELEPHONE			TELEX Nombre d'abonnés
		Demandes nouvelles nettes	Demandes satisfaites	Instances en fin de période	
1970 .....	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971 .....	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972 .....	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973 .....	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974 .....	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 533
1975 .....	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976 .....	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977 .....	9 801 326	1 937 316	1 773 107	1 427 838	65 361
1978 (six mois) .	10 697 996	1 153 138	1 006 049	1 560 325	68 027

**Evolution prévisionnelle du parc des lignes principales.**

Année (au 31 décembre) .....	1976	1977	1978	1979	1980
Parc de lignes principales (en millions) .....	8,44	10,06	11,8	13,5	15,5

Ainsi en 1979 le nombre de raccordements d'abonnés nouveaux sera de 1 700 000 environ.

**Evolution du parc d'équipements d'abonnés installés.**

Année (au 31 décembre) .....	1977	PREVISIONS	
		1978	1979
Parc d'équipements d'abonnés automatiques (en millions) .....	12,7	14,9	17,2

En 1978, 2 100 000 équipements d'abonnés seront commandés au titre de l'extension et 300 000 au titre du renouvellement des installations anciennes.

L'évolution du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année, la suivante :

**Evolution du parc des circuits interurbains.**

Année (au 31 décembre) .....	1977	PREVISIONS	
		1978	1979
Parc de circuits interurbains (en milliers) .....	318	374	432

*Automatisation :*

Le VII<sup>e</sup> Plan verra l'achèvement du programme d'automatisation. Ce taux sera de 100 % à la fin de 1979.

**3° ELÉVATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE  
AU NIVEAU DES NORMES INTERNATIONALES.**

Cette qualité de service comprend :

— *la qualité des lignes d'abonnés :*

- abaissement du taux de dérangement
- diminution du délai de remise en état ;

— *la qualité des communications :*

- diminution de l'attente de tonalité,
- augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

*La commutation électronique.*

Le P.A.P. n° 4 est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

REPARTITION DES COMMANDES D'EQUIPEMENTS D'ABONNES	1978	1979
Crossbar .....	53 %	25 %
Electronique .....	47 %	75 %

*Les autres produits ou services.*

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services qui seront offerts au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau télex sera poursuivi de même que le service de télécopie ouvert au public en 1976.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de paquets (réseau Transpac) est en cours de réalisation. Il sera ouvert au public à la fin de l'année 1978.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence.

#### *La recherche.*

Au cours du VII<sup>e</sup> Plan, les efforts de recherche s'orienteront autour de cinq grands axes :

- développement des techniques de pointe (communication et transmission numériques en particulier) ;
- rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;
- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de base ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

#### 4° LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE.

Ce programme sera financé en moyenne aux deux tiers par autofinancement et pour un tiers environ par recours aux marchés financiers.

Les engagements financiers correspondant au P.A.P. n° 4 s'élèvent à 104,4 milliards de francs (francs 1975) et les crédits de paiement à 93,7 milliards de francs (francs 1975).

C'est dans ce cadre qu'a été défini le budget d'investissement de 1979. Les moyens prévus pour les télécommunications se décomposent en :

a) 22 300 millions de francs d'autorisations de programme, y compris le montant des autorisations de programme versées par le Fonds européen de développement économique régional et une participation de 237 millions de francs à l'équipement des services généraux.

2 000 millions de francs d'engagements des sociétés de financement.

200 millions de francs d'engagements financés par des avances remboursables des établissements publics régionaux (E.P.R.).

b) 21 383 millions de francs de crédits de paiement.

Soit un budget de 24 500 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 21 383 millions de francs de crédits de paiement budgétaire.

Compte tenu du budget 1979, les quatre premières années du plan représentent donc environ 74 % du P.A.P.

Enfin, il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Plan et suppose implicitement une certaine stabilité relative des coûts des matériels et composants utilisés dans les équipements des télécommunications.

Ainsi donc le budget de 1979 s'intégrera dans les perspectives et orientations du VII<sup>e</sup> Plan, sous réserve des versements attendus du fonds européen de développement économique régional et des établissements publics régionaux.

## TROISIEME PARTIE

---

### OBSERVATIONS ET CRITIQUES

#### I. — La titularisation des auxiliaires.

Dans le cadre du plan de titularisation des auxiliaires de l'Etat arrêté en 1975, c'est en 1976 qu'ont été fixées les conditions particulières de promotion dans certains corps de fonctionnaires des P.T.T. classés en catégorie C notamment.

Des mesures nécessaires pour l'application de ce texte : sessions d'examens et essais professionnels ont eu lieu en 1976 et en 1977.

Au 30 juin 1978, 20 923 nominations avaient été prononcées dans les grades de préposé, agent d'exploitation, agent technique, dessinateur et ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie.

Des examens organisés en 1978 vont amener en outre la nomination des plus anciens de leurs lauréats avant le mois d'octobre 1978.

Au 31 mars 1978 il restait encore 41 041 personnes employées au moins six heures par jour et 19 612 personnes employées moins de six heures.

C'est dire que si un important contingent d'auxiliaires a eu la possibilité d'être titularisé, beaucoup d'entre eux restent encore en service.

Il est à signaler que les intéressés sont nommés selon les règles habituelles, dans les résidences non recherchées par les titulaires des grades auxquels ils accéderont et les emplois ainsi libérés par des auxiliaires sont utilisés pour effectuer des mutations et réintégrations.

La Commission prend acte volontiers de l'effort fait pour mettre fin à une situation pour laquelle elle demandait depuis de nombreuses années qu'intervienne une solution favorable susceptible d'améliorer la qualité du service.

Elle prend acte également du fait que les mesures de titularisation ont amené la reprise de l'exécution normale du tableau des mutations comprenant la réintégration des agents féminins en disponibilité pour suivre leur mari ou élever leurs enfants.

Elle souhaite vivement la poursuite heureuse de telles dispositions.

## **II. — Le logement des agents et de leurs familles.**

La Commission s'est préoccupée depuis longtemps du sort des agents des P.T.T. et de leurs familles habitant dans des logements peu convenables et manquant de confort. Elle a très souvent appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité d'affecter aux investissements sociaux des crédits d'une importance raisonnable pour faire face aux besoins en ce domaine.

Elle prend acte avec intérêt qu'au titre de l'article 278 § 3 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, la réservation de logements H.L.M. et I.L.M. a évolué favorablement puisque de 15 000 logements en région parisienne et 17 800 en province en 1973, le parc locatif passera à 18 800 logements en région parisienne et 19 400 en province au 31 décembre 1978.

Par ailleurs il faut noter qu'en 1977 le nombre des prêts immobiliers pour l'aide à l'accession à la propriété a atteint 1 379 en région parisienne et 1 966 en province.

Dans ce domaine il est donné 700 consultations annuelles gratuites en matière d'assistance technique et juridique.

Si l'on tient compte au surplus de la nécessité d'héberger dans de bonnes conditions les agents débutants dont le nombre a dépassé 35 000 en 1977, il est facile de concevoir que l'effort d'investissement donc financier doit être permanent dans le domaine du logement.

Ainsi la Commission ne peut manquer d'appeler l'attention du gouvernement sur la stagnation des autorisations de programme en matière d'équipement des services généraux qui comprend les investissements et réalisations à caractère social.

## **III. — Les bons d'épargne des postes et télécommunications.**

Comme le savent nos collègues, les bons d'épargne des postes et télécommunications constituent depuis la fin de 1977 un moyen supplémentaire de financement du budget annexe des P.T.T.

Les caractéristiques de ces nouveaux titres sont celles des bons du Trésor à intérêt progressif à ceci près qu'il n'y a pas de bon d'épargne à deux ans mais seulement des bons à cinq ans.

La production pour les quatre derniers mois de 1977 a atteint 443 millions de francs au lieu des 700 attendus. Les souscriptions des deux premiers trimestres de 1978 se sont élevées à 956 millions de francs sur un contingent à placer dans l'année de 1 200 millions de francs. On a donc de bonnes raisons d'espérer que le placement prévu sera intégralement réalisé.



Servant uniquement au financement des dépenses du budget annexe des P.T.T. c'est ce budget qui supporte tous les frais inhérents à l'émission : impression des bons, publicité, répartition, placement, commissions rémunérant les placeurs, remboursement des bons, intérêts à payer aux souscripteurs.

Moyen de financement supplémentaire, le bon d'épargne ne constitue pas pour autant un élément nouveau d'autonomie budgétaire.

Répétons en effet qu'il ne faut pas perdre de vue que les départements de l'économie et du budget assurent l'impression, l'envoi aux départements par l'intermédiaire des trésoriers-payeurs généraux, le contrôle des émissions et des remboursements. Il n'y a donc pas de supplément d'autonomie budgétaire.

#### IV. — Les modifications du budget de 1978.

Nos collègues seront certainement intéressés par les modifications intervenues dans le budget de 1978, les évaluations initiales étant sensiblement différentes des prévisions actualisées, tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

Les différentes modifications, dont le détail alourdirait par trop le présent rapport, se traduisent par des augmentations de 2 196 millions de francs des recettes et 53 millions de francs des dépenses.

Le solde créditeur d'exploitation qui s'élevait à 1 176 millions de francs passe ainsi à 3 319 millions de francs et présente ainsi une augmentation nette de 2 143 millions de francs.

Bien entendu la cause principale de cette augmentation de l'excédent est la majoration des taxes intervenues au mois d'avril 1978 et appliquée à partir du mois de mai.

Pour l'ensemble du budget annexe, et ceci est le plus important, l'évolution du besoin de financement annuel se récapitule ainsi qu'il suit (en millions de francs) :

— Inscription au Bleu de 1978 .....	13 298
— Amélioration de l'excédent d'exploitation .....	— 2 143
— Variation des dépenses en capital .....	— 830
	<hr/>
— Besoin actuel de financement .....	10 325

La Commission a pris acte de cette nouvelle situation qui a une répercussion sur l'endettement de l'administration dont le Sénat avait, dans les précédentes années, souligné l'accélération qui lui semblait dangereuse.

## V. — Le plan d'action prioritaire n° 4.

Cette partie du VII<sup>e</sup> Plan intitulée « P.A.P. n° 4 pour l'amélioration de l'équipement téléphonique du pays » mise au point en 1975 a prévu un montant d'engagements financiers de 1976 à 1980 s'élevant à 104 400 millions de francs comportant 93 700 millions de crédits de paiement. Ces prévisions de moyens très important sont évidemment exprimées en francs de 1975, année d'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan et leur utilisation se fait année par année suivant des tranches fixées par la loi de finances.

Compte tenu du budget de 1979 les quatre premières années du Plan représentent 74 % du P.A.P. en engagements financiers et 78 % en crédits de paiement ce qui constitue une exécution sensiblement en retrait notamment en autorisations de programmes en raison de l'appel en 1979 à un concours réduit des sociétés de financement des télécommunications, 2 000 millions seulement.

Cette situation en retrait sensible laisse mal augurer des possibilités que pourra offrir l'année 1980 si l'on songe notamment à la dégradation de la conjoncture économique. La Commission qui avait manifesté son inquiétude l'an dernier au sujet des retards qu'elle présentait dans l'exécution du plan d'action malgré tout prioritaire, se demande si une fois encore l'équipement téléphonique du pays ne risque pas d'être sacrifié et appelle avec insistance l'attention du gouvernement sur cet important sujet.

## VI. — Réalisation du relevé des propositions de novembre 1974.

Le « relevé des propositions » est le protocole d'accord entre les organisations syndicales et le gouvernement qui a mis fin à l'important mouvement de grève d'octobre-novembre 1974 qui avait duré 42 jours.

Tenant compte des souhaits formulés par la Commission des finances et par le Sénat, le gouvernement semble avoir appliqué la plupart des mesures prévues aussi bien celles qui étaient de la compétence unique de l'administration des P.T.T. que celles qui étaient subordonnées à des accords interministériels.

Il reste encore outre la poursuite des mesures concernant la titularisation des auxiliaires, un certain nombre de compléments aux restructurations déjà réalisées, notamment des modifications concernant les pyramides d'emplois.

Ainsi le projet de budget de 1979 comporte des propositions de transformation relatives à la cinquième tranche des plans de restructuration.

Le délicat problème que constitue la mise en place d'un statut pour les ouvriers d'Etat devrait être résolu à brève échéance, le texte correspondant étant soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

La Commission prend acte des mesures qui vont intervenir mais recommande à nouveau que tout soit mis en œuvre pour l'application complète et définitive du relevé des propositions.

### VII. — Les travaux en sous-traitance dans le service des télécommunications.

Nos collègues ont certainement connaissance de l'existence de la sous-traitance en matière de travaux des télécommunications. C'est le service des lignes qui comporte la réalisation de travaux sous-traités répartis en travaux de génie civil, dessin, tirage et raccordement des câbles et construction des lignes aériennes. La maintenance et l'entretien du réseau sont au contraire exécutés par les services de l'administration des P.T.T.

La répartition en millions de francs des travaux sous-traités s'établit ainsi qu'il suit pour 1977 : génie civil : 1 922 millions de francs, dessin : 80 millions de francs, raccordements des câbles : 777 millions de francs, construction des lignes aériennes : 1 356 millions de francs. Au total 4 135 millions de francs.

Cette façon de faire amène des récriminations des agents des P.T.T. et des organisations syndicales qui dénoncent, comme on le sait, l'ingérence du privé dans des tâches qui hormis celles de génie civil sont en partie assurées par le personnel de l'administration.

Par ailleurs, lors de la réception des travaux, des difficultés surgissent entre les représentants de l'administration et ceux de l'industrie privée portant sur la qualité des travaux à recevoir et la date de leur livraison.

La Commission à ce sujet se demande s'il ne conviendrait pas de définir un statut de la sous-traitance, sorte de code de déontologie auquel adhèreraient les entreprises concernées qui éventuellement perdraient la possibilité de commandes sous-traitées ultérieures dans le cas de non-respect des dispositions du code de déontologie.

### VIII. — Le télé-hone des personnes âgées.

— Depuis le 10 octobre 1977 les personnes âgées de plus de 65 ans ou les couples dont l'un des conjoints a plus de 65 ans, vivant seuls et attributaires de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité sont exonérés du paiement des frais forfaitaires d'accès au réseau applicables aux lignes d'abonnement téléphoniques nou-

velles — 700 F — ou transférées — 300 F. Le nombre des demandes de cette catégorie pourrait atteindre 600 000 environ.

— Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1977 une priorité de haut niveau est attribuée aux demandes d'abonnement téléphonique formulées par des personnes âgées de plus de 80 ans ou des couples dont l'un des conjoints a plus de 80 ans, vivant seuls. Ces demandes sont satisfaites dans des délais très brefs hormis les cas exceptionnels de raccordement difficile.

Les demandes formulées par des personnes âgées de plus de 65 ans ou par des couples dont l'un des conjoints a plus de 65 ans vivant seuls bénéficient quant à elles d'un niveau de priorité qui bien qu'inférieur au précédent permet de les satisfaire tant qu'il existe une possibilité normale de raccordement.

Du 1<sup>er</sup> novembre 1977 au 30 juin 1978, 48 071 demandes émanant de personnes âgées de plus de 80 ans ont été déposées et 39 148 satisfaites soit 81,4 %.

Du 1<sup>er</sup> novembre 1977 au 30 juin 1978, 161 396 demandes émanant de personnes âgées de plus de 65 ans ont été déposées et 105 862 ont été satisfaites soit 65,6 %.

Enfin du 10 octobre 1977 au 30 juin 1978, 93 394 demandes bénéficiant de l'exonération des taxes d'accès au réseau ont été déposées et 53 363 satisfaites soit 56,1 %. Dans ce dernier cas, la perte pour l'administration s'élève à 6,4 millions de francs.

La Commission prend acte de ces réalisations dont l'utilité sociale est réelle et souhaite que les demandes qui présentent ces caractères soient satisfaites dans les meilleurs délais. Elle souhaite également que l'accès au réseau des demandeurs de téléphone de type classique ne soit pas trop retardé par ces mesures humanitaires dont elle approuve l'exécution. En outre elle estime que la charge financière de cette mesure sociale devrait être assumée par le Ministère de la Santé et des Affaires sociales par le transfert d'un crédit d'égal montant au budget annexe des P.T.T.

#### **IX. — Le problème des effectifs de la Poste.**

Dans la première partie de ce rapport, nos collègues ont été mis au courant des créations d'emplois des services postaux et financiers limitées pour 1979 à 1 500 et 1 700 équivalents unités d'heures d'auxiliaire.

Ce supplément de moyens très limité, trop limité même, a retenu l'attention de la Commission qui n'a pas manqué de faire des remarques au sujet de la qualité du service dans les bureaux de poste, centres de tri et centres financiers. Elle a estimé qu'après un renforcement certainement peu important, des services implantés dans les

fortes zones de peuplement, il n'y aura aucun moyen supplémentaire pour les bureaux de moyenne importance, les petits bureaux et recettes-distribution.

A remarquer au surplus que près de la moitié des emplois sont créés dans le second semestre dont 632 en 4/12, pratique à l'égard de laquelle la Commission fait des observations chaque année.

Devant les réactions des organisations syndicales à la rentrée de septembre-octobre 1978, la Commission et le Sénat estiment que le problème des effectifs des bureaux de poste et autres établissements postaux doit être examiné de toute urgence. Elle estime que la priorité dans l'attribution des moyens ne devrait pas intervenir au détriment de l'exploitation pure.

#### **X. — Les revendications des receveurs-distributeurs.**

Le Journal officiel daté du 10 septembre 1978 a publié les décrets d'application relatifs à la réforme du statut des receveurs et chefs de centre des P.T.T.

Les textes dont il s'agit sont muets en ce qui concerne les receveurs-distributeurs bien que certaines propositions anciennes et commentaires subséquents aient laissé espérer que la situation de ces derniers pourrait faire l'objet d'un chapitre particulier du nouveau statut des receveurs.

La Commission rappelle à nouveau que les revendications des receveurs-distributeurs sont la revalorisation indiciaire, l'intégration dans le corps des receveurs et l'attribution de la qualité de comptable.

Faut-il préciser à nouveau que la solution heureuse de ces revendications s'adapterait parfaitement à la politique que veut mener le gouvernement en matière de présence postale dans les campagnes.

La Commission se demande à nouveau pourquoi les choses traînent en longueur. A moins que des précisions soient apportées au Sénat sur ce problème déjà fort ancien.

#### **XI. — Les mouvements de personnel et l'affectation territoriale des agents.**

L'affectation des agents pour la plupart des grades a lieu tout au long de l'année au fur et à mesure de l'ouverture des vacances d'emploi. Toutefois dans le service des télécommunications un régime discontinu a été mis en place qui prévoit que les changements de poste n'ont lieu que trois fois par an à des dates fixes, ce qui présente l'avantage de connaître plusieurs mois à l'avance les mouvements qui doivent intervenir.

Il faut noter toutefois que ce procédé a pour défaut de concentrer sur trois dates fixes un nombre important de mutations et ainsi de nuire à la fiabilité des mouvements en général.

L'importance des mouvements résulte essentiellement des difficultés de recrutement dans certaines régions, Paris, notamment mais aussi Rouen, Lille, Amiens, Orléans, Nancy, Strasbourg.

Les agents de ces régions proviennent donc de Bretagne, du Sud-Ouest et du Midi et cherchent par la suite à rejoindre leur région d'origine par la voie du tableau des mutations.

Une partie importante des effectifs ainsi « déracinés » attend pendant de nombreuses années l'occasion de retourner « au pays » pour exercer ses fonctions. De cet état de choses, est né le problème de l'affectation territoriale des agents devenu particulièrement important du fait de l'automatisation des services téléphoniques et des chèques postaux qu'entraînait l'obligation de reclasser sur place plusieurs milliers d'agents en retardant l'exécution normale du tableau des mutations.

Cette situation s'est améliorée avec la fin des automatisations et la réalisation du plan de titularisation des auxiliaires.

La Commission estime que des solutions devraient être recherchées pour éviter de nouveaux blocages ou impasses notamment lorsque, la reprise économique aidant, les besoins importants d'effectifs dans les régions les plus développées amèneront à nouveau l'administration à effectuer son recrutement dans les régions qui offrent traditionnellement moins de débouchés économiques.

## XII. — La situation des agents du service général.

Lors de la discussion budgétaire de la fin novembre 1977 il avait été indiqué que parmi quatre points essentiels sur lesquels l'accent serait mis tout particulièrement en 1979, le troisième objectif était l'amélioration de la situation du personnel du service général considérée comme une application du relevé des propositions de novembre 1974

Or la presse syndicale a récemment fait remarquer que malgré toutes les promesses faites le relevé des propositions ne serait pas respecté en 1979 en raison de l'absence de créations d'emplois de surveillant en chef de première et deuxième classes.

La Commission croit devoir appeler l'attention du gouvernement sur ce problème d'autant plus que le relevé des propositions dans son vingtième alinéa intitulé « Création de postes de contrôleurs divisionnaires » prévoyait bien la disposition suivante :

« En outre l'administration procédera dans tous les services où cela sera possible à la création de surveillant(e) en chef. »

### XIII. — Le problème des tarifs de presse.

Comme le savent nos collègues, pour tenter de résorber le déficit global imputable aux tarifs du transport de la presse périodique ou tout au moins pour freiner son aggravation, un plan d'augmentation progressive des tarifs étalé sur une période de cinq ans avait été mis au point en 1974 en concertation avec les représentants des syndicats professionnels de presse. Ce plan concrétisé par le décret du 13 septembre 1974 a prévu une majoration immédiate de l'ordre de 57 à 60 % et une augmentation des taxes de l'ordre de 30 % applicable au 1<sup>er</sup> juillet des années 1975 à 1978 incluses.

En fait l'aggravation rapide des charges à tous les niveaux de traitement des journaux n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés et la majoration limitée à 6,5 % en 1977 (au lieu des 30 % prévus) est venue encore aggraver la situation. Au total malgré l'augmentation de 30 % intervenue au 1<sup>er</sup> juillet dernier le taux de couverture des charges occasionnées par le transport de la presse périodique ne dépassera par 12,6 % en 1978.

C'est dire que dans l'ensemble et malgré le plan de 1974 la situation ne s'est guère améliorée, le déficit du transport de la presse s'avérant considérable.

La Commission estime qu'un nouveau plan devrait être élaboré qui permette d'obtenir une recette globale relativement plus élevée. Elle demande au gouvernement de prendre à ce sujet toutes mesures utiles pour obtenir pour le transport et la distribution de la presse un bilan financier satisfaisant.

En tout état de cause, elle souhaite que le gouvernement présente pour 1980 un projet de budget des postes et télécommunications qui fasse apparaître clairement dans un document annexe les charges et recettes d'exploitation du service spécifique au tri, à l'acheminement et à la distribution de la presse.

Le projet de budget devrait intégrer sans ambiguïté le déficit constaté, soit par une écriture comptable concrétisant la prise en charge de ce déficit par le budget annexe des P.T.T., soit par une écriture comptable concrétisant le versement d'une subvention d'égale valeur émanant des services du Premier Ministre ou de tout autre ministre concerné.

### XIV. — La sécurité des fonds et valeurs et des agents.

La Commission avait l'an dernier fait des remarques au sujet des vols importants qui survenaient depuis quelques années à la suite de cambriolages et attaques à main armée contre les agents, les bureaux et les transports de fonds.

Les statistiques qui lui ont été communiquées laissent apparaître que le nombre et l'importance des préjudices subis en matière de cambriolages et d'agressions contre les transports n'ont que très peu augmenté ou ont sensiblement diminué.

Par contre elle a noté l'augmentation du nombre et des préjudices subis en matière d'agression contre les bureaux mais surtout la multiplication des attaques contre les préposés passant de 91 en 1976 à 209 en 1977 amenant des pertes de 242 000 francs à 780 000 francs.

Ainsi les mesures de protection et de sécurité des bâtiments et moyens de transport ont été bénéfiques. Toutefois les guichets semblent encore très vulnérables et surtout les préposés affectés au service des brigades financières.

Elle recommande vivement au gouvernement de prendre toutes mesures appropriées pour la protection de ces agents.

#### XV. — La réforme statutaire du corps des chefs d'établissements des P.T.T.

Beaucoup de nos collègues se sont étonnés à juste titre des longs délais qui ont été nécessaires pour la refonte du statut des chefs d'établissements des postes et télécommunications dont la Commission rappelle qu'elle était inscrite dans le relevé des propositions de novembre 1974. Le protocole d'accord de cette époque indiquait, il est bon de le souligner, que « le reclassement des établissements des postes et télécommunications sera poursuivi et accéléré dans le respect de l'unicité du corps, le maintien et le renforcement du niveau des fonctions et l'élargissement des compétences ».

Bien sûr il y a des aspects positifs dans le nouveau statut quant au reclassement indiciaire, création de grade de classe supérieure, gain d'échelon, possibilité de promotion sur place, période d'essai dans le corps et faculté de retour dans le corps d'origine.

Les intéressés marquent toutefois leur désappointement et leur inquiétude notamment du fait d'absence d'amélioration indiciaire pour les retraités de la hors-classe, pour les actifs qui ont atteint leur échelon maximum, du fait aussi de l'insuffisance des équivalences en cas de sortie du corps pour les titulaires de la classe exceptionnelle de la limitation trop restrictive des promotions sur place et d'un plafonnement des titulaires actuels au niveau de la classe exceptionnelle.

Ces aspects négatifs sont complétés d'ailleurs par les craintes des receveurs et chefs de centre à l'égard des mesures concernant les statuts d'emplois et l'éviction pratique des receveurs des classes exceptionnelles du bénéfice de l'accès aux emplois les plus importants.



Les intéressés font ressortir également leur déception en constatant la coupure du corps pratiquement faite avec d'une part les directeurs d'établissements et d'autre part les receveurs et chefs de centre.

L'ensemble des doléances des receveurs et chefs de centre a retenu l'attention de la Commission qui fait remarquer que l'unicité du corps était inscrite formellement dans le relevé des propositions de novembre 1974.

Elle est sensible au respect de ce qui avait été convenu et souhaite que le gouvernement mette tout en œuvre pour que les solutions les mieux adaptées soient recherchées en faveur des receveurs et chefs de centre qui constituent un des corps essentiels de l'administration des postes et télécommunications.

#### XVI. — Le paiement des factures et redevances.

Des retards plus ou moins importants seraient actuellement constatés en matière de paiement des factures des abonnés au téléphone de même qu'en ce qui concerne les redevances dues par les utilisateurs de machines à affranchir.

La Commission ne peut manquer de s'étonner d'un tel état de choses qui, s'il se généralisait, serait préjudiciable à l'exploitation des postes et télécommunications. Elle fait remarquer qu'en ce qui concerne le service téléphonique l'expansion sans précédent enregistrée depuis quelques années est due pour la plus grande partie à l'importance des crédits ouverts par le Parlement. Le développement de l'équipement téléphonique atteint dès maintenant un degré tel que le service devient vraiment universel et permanent ce qui améliore très sensiblement les possibilités offertes à l'ensemble des citoyens et en tout premier lieu des abonnés. Il est donc normal que le paiement du service rendu intervienne dans des délais raisonnables.

La Commission fait remarquer également que les utilisateurs de machines à affranchir, entreprises privées comme services publics, bénéficient sous certaines conditions d'importants avantages définis le plus souvent par des contrats tarifaires passés avec l'administration des P.T.T. et qui, ayant rendu le service convenu, est en droit de recevoir le montant des redevances dans des délais normaux et raisonnables.

Elle demande au gouvernement d'être très vigilant dans ce domaine.

La Commission s'est en outre émue de possibles évasions de taxes postales dans le système actuel d'utilisation des machines à affranchir. Elle suggère que soit étudié le rattachement électronique

des appareils aux centres régionaux de comptabilité qui seraient habilités à prélever automatiquement les sommes dues par les clients sur leurs comptes bancaires ou de chèques postaux.

#### XVII. — La dénumérotation des abonnés au téléphone.

Les doléances sont nombreuses de la part d'un nombre important d'abonnés au téléphone surpris de voir changer leur numéro d'appel.

La Commission fait observer qu'il y a en l'occurrence gêne et préjudice éventuels pour l'abonné de même que pour beaucoup de ses correspondants. Toutefois elle reconnaît que les impératifs techniques et l'importance des travaux peuvent conduire à des adaptations suivant des modalités dont la caractéristique principale est la rapidité.

Elle persiste toutefois à estimer que les mesures nécessaires devraient être prises pour que la clientèle soit informée assez à l'avance de la dénumérotation étant susceptible, sur le sujet, de formuler des avis qui pourraient s'avérer utiles.

L'attention du gouvernement est appelée sur cet important problème.

## QUATRIEME PARTIE

---

### OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Au cours de sa réunion du vendredi 13 octobre 1978 la Commission des finances du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation a examiné le projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1979 sur le rapport de M. Perrein.

Après avoir rappelé que ce budget était le plus important des budgets civils de l'Etat, M. Perrein a présenté les caractéristiques principales du budget des P.T.T. :

— les dépenses et les recettes de fonctionnement progressent de 21,7 % pour atteindre 70 milliards de francs ;

— les dépenses en capital (25,8 milliards de francs) augmentent de 16,8 % ;

— le déficit des postes se montera à 1 144 millions de francs et celui des services financiers à 568 millions de francs ;

— l'excédent financier des télécommunications s'élèvera à 6 105 millions de francs.

M. Perrein a fait part à la Commission de ses préoccupations :

— sur le niveau des crédits d'équipement qui rend incertaine l'exécution du programme d'action prioritaire prévu dans le VII<sup>e</sup> Plan ;

— sur la lenteur de la modernisation des équipements utilisés dans les services de tri postal ;

— sur l'insuffisance du nombre des créations d'emplois dans les services postaux ;

— sur le fait que le budget général ne compense pas le manque à gagner résultant pour le budget annexe des P.T.T. ;

— sur le montant des factures impayées par certaines entreprises.

M. Edouard Bonnefous, président, a jugé inadmissible que les multiples changements de numéros d'appel aient été décidés alors que les services de renseignements étaient saturés. Selon le président, le désordre ainsi engendré suscite une sérieuse irritation des usagers à l'encontre de l'administration et il faut s'opposer à une

telle situation qui résulte à ses yeux d'une insuffisante planification des changements intervenus à un rythme précipité. Le président s'est enfin élevé contre le fait que les abonnés au téléphone ne soient pas en mesure de vérifier l'exactitude de leurs factures.

M. Fourcade s'est inquiété des conséquences sur l'emploi dans les industries des télécommunications du ralentissement inéluctable des investissements des P.T.T. Il a estimé que les envois commerciaux, notamment publicitaires, devraient être pénalisés sur le plan tarifaire afin de limiter l'encombrement de la poste et, de ce fait, les besoins en personnel et le déficit financier de la poste.

Intervenant sur ce point, le président Bonnefous a estimé que la limitation de la publicité par lettre aurait en outre l'avantage d'augmenter les recettes publicitaires de la presse.

Au terme de ce large débat auquel ont donné lieu ces diverses observations, la Commission a approuvé le rapport qui lui était présenté par M. Perrein et a décidé, dans sa majorité, de soumettre le projet de budget à l'appréciation du Sénat.

# ANNEXES



## ANNEXE N° I

---

### STRUCTURE, ACTIVITES ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le service social des P.T.T. a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue le 1<sup>er</sup> janvier 1967 le service des affaires sociales qui a été rattaché à la direction du personnel et des affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'administration centrale des P.T.T.

#### I. — STRUCTURE DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.

##### 1. A l'administration centrale.

a) Le bureau SA définit la politique sociale et, à ce titre, est chargé des études générales, de l'information statistique, du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, et de la documentation sociale.

b) La sous-direction SB est chargée de la mise en place de l'infrastructure sociale ; quatre bureaux se répartissent les divers secteurs :

- les équipements sociaux liés au poste de travail ;
- les équipements d'habitation ;
- les équipements sportifs, de loisirs, de vacances et de garde des enfants ;
- les équipements médico-sociaux.

c) Le bureau SC met en œuvre l'action sociale, notamment en précisant la mission et le rôle des assistantes sociales :

- en définissant les différentes formes d'aides sociales (aide à l'enfance et aux familles, aide aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite ;
- en coordonnant l'action des associations de personnel.

Cette structure administrative est complétée par des organismes spécifiques relevant directement du chef de service des affaires sociales :

- le groupe d'étude et d'animation (G.E.A.) assure un rôle de liaison, de conseil et d'information auprès de l'ensemble des chefs de service ;
- le centre d'enseignement et de formation des cadres sociaux (C.E.F.O.S.) dispense une formation professionnelle à tous les personnels participant aux activités sociales ;
- le centre d'études techniques des équipements sociaux (C.E.T.E.S.) est chargé de la définition des normes techniques des équipements sociaux, et apporte son concours technique pour les réalisations les plus délicates.

##### 2. Dans les services extérieurs.

Chaque chef de service est responsable des questions sociales dans le secteur relevant de son autorité. Généralement les directions régionales, tant à la Poste qu'aux Télécommunications, disposent d'une cellule « service social » spécialisée.

Les assistantes sociales sont placées sous l'autorité des chefs de service.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, tant en province que dans la région parisienne, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

### *Cas particulier de la région parisienne.*

La présence au sein d'une même circonscription territoriale de nombreux chefs de service soulève des difficultés pour la gestion des équipements sociaux destinés à l'ensemble du personnel. Pour remédier à cette situation, un décret du 8 mai 1974 a créé une direction des services sociaux communs de la région de Paris qui a pour mission de coordonner et d'animer l'action sociale déployée par l'administration des P.T.T. à l'intention des agents en fonction dans la région parisienne.

### **3. Organismes consultatifs.**

La participation du personnel à l'élaboration de la politique sociale est réalisée grâce au comité national et aux comités régionaux des affaires sociales. Ces organismes ont une composition tripartite :

- représentants de l'administration ;
- représentants des trois principales organisations syndicales ;
- représentants des six associations de personnel les plus importantes.

Ces comités examinent le projet de budget social et sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales.

## **II. — ACTIVITES DU SERVICE SOCIAL DE L'ADMINISTRATION DES P.T.T.**

L'action du service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

### **1. Les assistantes sociales.**

La mission des assistantes sociales consiste à aider les agents à s'adapter à leurs conditions de vie et de travail, le problème devenant d'autant plus délicat que l'on se trouve dans une société évoluant rapidement. Au delà de cette action individuelle, l'assistante sociale s'efforce d'agir au niveau de groupe pour faciliter l'intégration des agents dans leur milieu socio-professionnel. Le rôle de l'assistante sociale est donc appelé à évoluer de telle sorte qu'elle devienne de plus en plus une conseillère en psychologie sociale et en relations humaines, contribuant ainsi à améliorer le climat social de l'entreprise.

### **2. Les œuvres sociales et médico-sociales.**

L'activité du service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

#### **a) Accueil et logement du personnel.**

En raison des sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs dans les grandes agglomérations, recrutement entraînant un déplacement massif d'agents des régions de faible activité économique vers la région parisienne), l'administration des P.T.T. a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement semi-éducatif des jeunes agents ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

#### *Accueil et hébergement semi-éducatif.*

##### *Accueil.*

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés, soit dans des centres d'accueil P.T.T., soit dans des foyers de jeunes travailleurs où des places ont été réservées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1978, la capacité des centres d'accueil était de 4 000 places en région parisienne, de 300 places en province ; celle des foyers de jeunes travailleurs de 2 305 places en région parisienne, 421 en province.

La capacité en places d'accueil permet maintenant d'assurer l'hébergement pendant les trois premiers mois pour tous les agents, jeunes postulants ou auxiliaires titularisés.

Outre cet effort quantitatif, l'administration cherche à améliorer et à moderniser les équipements d'accueil existants.

**Hébergement semi-définitif.**

Au terme de ces trois mois, pour faciliter l'insertion du jeune dans son nouveau cadre de vie, l'administration peut lui proposer, soit une résidence P.T.T., soit un mini-foyer (appartement lui permettant de vivre avec trois ou quatre jeunes de manière indépendante à proximité de son lieu de travail).

**Capacité en places au 1<sup>er</sup> janvier 1978.**

	RESIDENCES P.T.T.	MINI-FOYERS	TOTAL
Région parisienne .....	1 075	2 549	3 624
Province .....	2 102	335	2 437
<b>Total .....</b>	<b>3 177</b>	<b>2 884</b>	<b>6 061</b>

Le tableau ci-après récapitule au 1<sup>er</sup> janvier 1978 la situation globale des équipements meublés.

**Equipements de logements meublés.**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1978.

	REGION parisienne	PROVINCE	TOTAL
Centres d'accueil .....	3 977	284	4 261
Logements d'accueil .....	29	32	61
Maison des élèves .....	1 397	2 138	3 535
Résidences P.T.T. ....	1 075	2 102	3 177
Mini-foyers .....	2 549	335	2 884
Places dans les foyers des jeunes travailleurs .....	2 305	421	2 726
<b>Total .....</b>	<b>11 332</b>	<b>5 312</b>	<b>16 644</b>

La demande est encore à l'heure actuelle supérieure à l'offre. C'est pourquoi un effort important est entrepris pour accroître le nombre des mini-foyers et des résidences P.T.T., l'objectif étant de pouvoir offrir une possibilité de logement à tous les jeunes agents après l'hébergement d'accueil.

*Logement définitif des agents mariés ou célibataires.*

*Le logement locatif.*

Le parc locatif P.T.T. est constitué par :

— Les logements réservés au titre de l'article 278-3 du code de l'urbanisme et de l'habitation. L'administration réserve par convention des logements sociaux (H.L.M., I.L.M., I.L.N., logements primés...) auprès des sociétés immobilières. En contrepartie, elle accorde à ces organismes des prêts sans intérêts.

— Les logements domaniaux : du fait de la diminution de la construction sociale, particulièrement en région parisienne, l'administration s'est orientée vers la construction de logements et l'acquisition d'immeubles. Ces réalisations ont néanmoins un caractère exceptionnel.



**Situation du parc de logement au 1<sup>er</sup> janvier 1978.**

	REGION parisienne	PROVINCE	TOTAL
H.L.M. ....	14 141	17 722	31 863
I.L.N. ....	3 847	1 020	4 867
Domanial .....	573	138	711
<b>Total .....</b>	<b>18 561</b>	<b>18 880</b>	<b>37 441</b>

Ce parc de logements est complété par les attributions des préfets en application de l'article 200 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Ainsi, en 1977, par ce moyen, 651 logements ont été accordés :

- 605 en province ;
- 46 en région parisienne.

En outre, des opérations de *conventionnement* dans le secteur locatif privé ont permis de procurer 340 logements, en 1977, en région parisienne.

Compte tenu des réattributions des logements, la situation de la demande de logements pour 1977 a été la suivante :

	DEMANDES déposées dans l'année	DEMANDES satisfaites dans l'année	DEMANDES résiduelles au 31 décembre
Paris .....	9 367	4 963	8 668
Province .....	8 759	4 649	3 307
<b>Total .....</b>	<b>18 126</b>	<b>9 612</b>	<b>11 975</b>

Ces diverses actions seront développées en 1979, l'objectif étant là aussi d'offrir une possibilité de logement à toute première demande. Cette action est complétée par l'aide à l'accèsion à la propriété.

En 1977, 1 379 prêts ont été accordés aux agents de la région parisienne et 1 966 à ceux de province.

Cet effort, qui répond aux désirs d'agents toujours plus nombreux, sera poursuivi et amplifié en 1979.

**b) Aide pécuniaire.**

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1 500 F.

Les secours remboursables sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 4 000 F.

**c) Restaurants administratifs et réfectoires.**

Les restaurants administratifs des P.T.T. sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. L'ensemble de cette aide est calculée de façon que le prix du repas servi corresponde au coût des denrées majoré de 10 % au titre des frais généraux. Au nombre de 199, les restaurants des P.T.T. servent en moyenne 95 000

repas par jour, non seulement au personnel des P.T.T. mais également aux agents d'autres collectivités publiques (16 % environ).

D'autre part, l'administration a installé des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 114, qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que, dans tous les services de moindre importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

Dans les localités où l'importance des effectifs ne justifie pas la mise en place d'un restaurant, des conventions peuvent être passées avec des établissements relevant de collectivités publiques, d'entreprises ou avec des restaurants du secteur privé.

*d) Actions en faveur des enfants d'agents.*

L'administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des centres de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1977, l'activité des centres de vacances a été la suivante :

PERIODE de fonctionnement	NOMBRE DE CENTRES OUVERTS		PLACEMENTS EFFECTUES	
	Enfants	Adolescents	Enfants	Adolescents
Noël .....	13	10	1 063	272
Février .....	3		294	
Pâques .....	27	5	2 722	253
Été .....	68	35	14 160	2 532
Total .....	111	50	18 239	3 057

Pour les enfants, 91 % des demandes ont reçu satisfaction alors que, pour les adolescents, ce taux n'est que 78 %. Pour 1979, un effort de modernisation sera effectué dans les centres recevant les enfants et un accroissement de la capacité d'accueil sera poursuivi en ce qui concerne les centres pour adolescents.

La garde des enfants est organisée selon leur âge :

- dans les garderies et jardins d'enfants installés auprès des services les plus importants (190 places au 31 décembre 1977) ;
- dans les centres aérés mis en place dans toutes les villes importantes (23 en service au 31 décembre 1977 correspondant à une capacité d'accueil de 2 595 places) ;
- dans les crèches construites par l'administration auprès des centres réalisant une concentration importante de personnel féminin (une crèche de 60 places en service à Paris, rue d'Alleray, au 31 décembre 1977) ;
- dans les places réservées dans les crèches municipales moyennant une subvention versée lors de la construction (217 places réservées au 31 décembre 1977) ;
- par la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles P.T.T. en région parisienne et dans quelques grands centres de province.

*e) Service médico-social.*

Des infirmeries et des postes de secours d'urgence sont mis en place dans tous les grands services (au 31 décembre 1977, il existait 103 infirmeries et 116 postes de secours).

En 1977 a été définie une médecine de prévention prévoyant la possibilité pour tous les agents d'obtenir un examen médical selon les modalités adaptées aux besoins actuels et renouvelable dans une période allant de deux à cinq ans. Cette médecine de prévention sera pratiquée dans les grandes villes, dans les centres d'examen de santé de l'entreprise (31 centres au 31 décembre 1977). Mais, plus généralement, il sera fait appel aux équipements médicaux et hospitaliers existants, des conventions étant passées avec les organismes responsables.

*f) Coopératives.*

Les coopératives des P.T.T. sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 81 coopératives groupant 218 000 sociétaires.

**g) Education physique et sports.**

L'action de l'administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.

*Centres d'éducation physique et d'initiation sportive.*

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés.

*Installations sportives.*

L'administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe, conjointement avec le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'union des associations sportives des P.T.T., mis au point en accord avec les responsables de cette association.

**h) Loisirs, vacances.**

Des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'administration participe chaque année plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 24, les « Maisons P.T.T. » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix raisonnable et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

**i) Aide aux associations de personnel.**

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des P.T.T., notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

**III — MOYENS D'ACTION DU SERVICE SOCIAL DES P.T.T.**

**1. Le budget.**

Le service social dispose :

- d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint 255,7 millions de francs en 1978 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;
- d'autre part, de crédits d'investissement : 332,53 millions d'autorisations de programme en 1978 affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1978, ces crédits ont atteint la somme de 13,4 milliards de francs.

**Progression du budget des Affaires sociales (en milliers de francs).**

AN-NEES	CREDITS de fonctionnement		CREDITS D'INVESTISSEMENT				TOTAL des crédits de fonctionnement et d'investissement	
	Montant	Variations (en %)	Œuvres sociales		Logement		Montant	Variations (en %)
			Montant	Variations (en %)	Montant	Variations (en %)		
1972	83 000	15,3	13 300	20,9	44 000	22,2	140 300	17,9
1973	93 800	13,0	20 000	50,4	50 000	13,6	163 800	16,7
1974	111 700	19,1	24 000	20,0	57 000	14,0	192 700	17,6
1975	129 700	16,1	43 000	79,2	90 000	57,9	262 700	36,3
1976	175 700	35,5	62 000	44,2	204 000	126,7	441 700	68,1
1977	215 700	22,8	83 000	33,9	223 000	9,3	521 700	18,1
1978	255 700	18,5	90 550	9,1	242 000	8,5	588 250	12,7
1979	294 012	15,0	92 550	2,2	240 000	0,8	626 552	6,5

## 2. Le personnel.

Des personnels de différents grades sont utilisés par le service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales.

— Le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au service des affaires sociales au Ministère et dans les sections « service social » des directions régionales.

— Les assistantes sociales : effectif budgétaire au 31 décembre 1977, 344 emplois demandés ; pour 1979, 16.

— Les infirmières : effectif budgétaire au 31 décembre 1978, 198 ; emplois demandés pour 1979, 7.

— Le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

## 3. Les locaux.

Des locaux financés généralement, pour ce qui concerne la construction proprement dite, par les services d'exploitation et équipés par les soins du service social sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

## 4. Aides diverses.

Des aides substantielles sont apportées par l'administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars, de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

# IV. — LES CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE SOCIALE EN 1978

## 1. Les perspectives d'ensemble de la politique sociale en 1978.

L'importance des problèmes sociaux aux P.T.T. tient aux caractéristiques mêmes de l'entreprise dont les éléments essentiels, vus sous l'aspect personnel, sont les suivants :

— Un personnel nombreux (450 000 agents) comptant une forte proportion de rémunérations modestes (les catégories C et D et les auxiliaires représentent 70 % de l'ensemble).

— Ce personnel est jeune (un tiers a moins de 30 ans) et sa féminisation progresse (actuellement un tiers de femmes).

— Ce personnel est instable en région parisienne où les trois quarts des emplois sont occupés par des agents non originaires de cette région. Cette situation conduit, au moment de l'appel à l'activité, à un déplacement massif d'agents des zones de faible activité économique vers la région parisienne (plus de 30 000 en 1977).

— Ce personnel est très sensibilisé par les mutations technologiques profondes de l'entreprise (actuellement généralisation de l'électronique aux télécommunications, automatisations des centres de tri postaux).

Il est donc légitime de prévoir aux P.T.T. une action sociale spécifique allant au-delà de ce qui est prévu sur le plan interministériel.

Le budget de 1979 permettra de maintenir l'effort poursuivi ces dernières années dans le domaine social à son niveau actuel. A cet effet, une progression des dépenses de fonctionnement de 15 % est prévue, les investissements se situant au même niveau que l'année précédente.

En 1979, l'ensemble des crédits sociaux atteindra 627 millions de francs, soit 2,7 % de la masse salariale ou 0,8 % de l'ensemble du budget annexe.

# V. — LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SOCIALE

Le budget de 1979 permettra de poursuivre la réalisation des objectifs prioritaires définis les années précédentes, tout en les adaptant aux nouvelles situations.

## 1. Le logement.

Sous ces deux aspects (hébergement des débutants et logement des familles), ce secteur demeure prioritaire. Cependant, les moyens destinés à l'accueil des débutants ayant atteint un niveau satisfaisant, la progression en ce domaine devient plus modérée.

Les efforts porteront maintenant sur le logement locatif, l'objectif étant de fournir à tous une possibilité de logement immédiate, notamment aux jeunes. Pour compléter cette action en faveur du logement, l'aide accordée pour l'accession à la propriété sera développée.

C'est pourquoi 240 millions de francs sont prévus en 1979 pour le logement, soit 70 % des investissements sociaux et 1 % de la masse salariale.

## **2. La médecine de prévention.**

La mise en place d'une médecine de prévention sera poursuivie activement, les réalisations en ce domaine répondant aux besoins pressants de l'ensemble du personnel. Cette action de prévention s'effectuera dans les grandes agglomérations en utilisant les centres médicaux propres à l'administration. Mais, d'une façon générale, l'accent sera mis sur le développement de conventions à passer avec les responsables des équipements médicaux et hospitaliers existants.

## **3. Les équipements sociaux liés au poste de travail.**

Le service social se doit d'apporter sur le lieu même du travail certains éléments de nature à faciliter la vie quotidienne. C'est le cas notamment pour ce qui concerne la restauration. Dans ce domaine, il est prévu d'équiper 2 000 places nouvelles et de rénover également 2 000 places dans les restaurants les plus anciens. Dans les localités où l'importance des effectifs ne justifie pas la mise en place d'un restaurant sera poursuivie la procédure de conventionnement d'établissements relevant de collectivités publiques, d'entreprises ou de simples restaurants du secteur privé.

## **4. Les équipements indépendants du lieu de travail.**

Ce secteur recouvre des actions très diverses telles que la garde et les vacances des enfants, les loisirs, le sport, les activités culturelles qui se rattachent toutes à cette notion de base d'amélioration de la qualité de vie. Avec 15 % des investissements sociaux, il sera possible de poursuivre les actions déjà engagées en ce domaine.

A noter que l'organisation et la gestion de ces activités sont assurées essentiellement par des associations de personnel, ce qui permet une meilleure expression des besoins et des goûts individuels.

Ce phénomène associatif sera encouragé notamment en faisant mieux connaître les associations à l'intérieur de l'entreprise. Mais également leur ouverture vers l'extérieur sera encouragée de façon à accroître leur efficacité, leur dynamisme.

## ANNEXE N° II

### « TOIT ET JOIE »

#### SOCIÉTÉ ANONYME D'H.L.M.

##### Origine et nature juridique de la société.

La société d'H.L.M. « Toit et Joie » a été constituée en 1957 sous la forme coopérative, par des fonctionnaires du Ministère des Postes et Télécommunications pour favoriser le logement du personnel de cette administration.

Après modification de la législation sur l'activité des coopératives, elle dut, en 1968, se transformer en société anonyme.

Pour compléter son action en faveur du logement, elle a étendu depuis le début de 1976, aux opérations d'accession à la propriété, son activité limitée précédemment aux constructions locatives.

##### Fonctionnement et organisation.

« Toit et Joie » est dirigée par un conseil d'administration de douze membres, présidé par M. Pacheu, inspecteur général honoraire des P.T.T. ; le conseil est élu par assemblée générale annuelle des actionnaires comprenant les membres fondateurs de la société et environ 2 500 locataires possesseurs de trois actions de 10 F.

L'assemblée générale élit également les commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité de la société.

La société assume toutes les tâches depuis la recherche des terrains, l'établissement des projets, la construction proprement dite, la comptabilité et la gestion complète des immeubles.

##### Activités.

Les premiers chantiers ont été ouverts à la fin de l'année 1959 et, depuis cette époque, « Toit et Joie » a construit près de 5 900 logements, trois foyers de jeunes travailleurs comportant 411 chambres, plus de 2 450 emplacements de parkings et près de 200 garages individuels, tout en mettant à la disposition de l'administration des P.T.T. onze hôtels des postes ainsi que deux ensembles de locaux administratifs.

Tout en satisfaisant aux obligations légales de réservation de logements au profit des collectivités locales et des fichiers départementaux des mal-logés, la société « Toit et Joie » a pu attribuer 70 % des appartements compris dans son patrimoine à des agents des P.T.T., ces attributions représentant environ 20 % des réservations effectuées dans la région parisienne par l'administration des P.T.T., en application des dispositions de l'article n° 278-3 du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Le financement en principal des opérations locatives est assuré par des prêts dont les caractéristiques sont fixées par la législation H.L.M.

Ce financement est complété par des prêts sans intérêt consentis par l'administration des P.T.T. comme à tous les organismes H.L.M. qui lui réservent des logements pour son personnel.

##### Perspectives d'avenir.

Actuellement, cinq chantiers portant sur 720 logements dont 152 en accession à la propriété sont en cours.

Enfin, les programmes à l'étude permettront la mise en chantier d'environ 750 logements dans les deux ans à venir.

## ANNEXE N° III

### L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES P.T.T. DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

#### 1. Organisation.

L'union des A.S.P.T.T. est une union d'associations à forme fédérale. Son comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des A.S.P.T.T. est d'être dirigée, à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc., et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la fonction publique.

#### 2. Activités.

Constituée en 1945 par quarante-sept associations totalisant 6 095 membres, l'union des A.S.P.T.T. s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport P.T.T. ».

C'est ainsi que l'encadrement pu être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, ont permis, en douze ans, de former 1 395 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, tennis de table, etc.

Enfin, l'établissement d'un plan d'équipement sportif, amorcé en 1963 et prolongé par les V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Plans, a été concrétisé par la réalisation de 60 stades, 40 salles omnisports, 53 bases nautiques, 20 chalets de sports d'hiver, 10 piscines et 4 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des P.T.T. étrangère.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

— 25 % des investissements par le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

— 25 % par l'administration des P.T.T. qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1977, la participation de l'administration s'est ainsi élevée à :

— 892 570 F au titre des 25 % ;

— 3 227 000 F au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'union des A.S.P.T.T. qui, de 1962 à 1978, est passée de 30 000 à 148 677 sociétaires et de 138 à 207 associations qui groupent 1 210 équipes de football, 700 de basket-ball, 280 de volley-ball, 18 945 skieurs, 8 735 nageurs, 4 345 athlètes, etc.

Dans cette masse, les A.S.P.T.T., qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale, voire mondiale.

C'est ainsi qu'aux derniers jeux olympiques de Montréal, l'union des A.S.P.T.T. était représentée par huit champions :

Jean Conrath et Fernand Kolbeck (Strasbourg), Francis Gonzales (Bordeaux), Jean-Paul Gomez (Poitiers) et Bernard Lamitié (Limoges) en athlétisme ; André Bouchoule (Limoges) en lutte ; Catherine Recoivre (Nancy) en natation ; et Sylviane Deltour (Dijon) en canoë-kayak.

Deux d'entre eux se sont particulièrement distingués en accédant aux finales : Jean-Paul Gomez (9<sup>e</sup> du 10 000 mètres) et Bernard Lamitié (11<sup>e</sup> du triple saut).

Rappelons que tous deux sont recordmen de France de leur spécialité.

De son côté, Claude Bergeret (Annecy) a enlevé, associée à Jacques Secrétin, le titre de champion du monde 1977 double mixte de tennis de table.

Plus récemment, Francis Demarthon (Bordeaux) a terminé 3<sup>e</sup> de la finale des championnats d'Europe d'athlétisme 1978.

Au cours de l'année 1977, le palmarès de l'union des A.S.P.T.T. s'établit comme suit :

- 1 titre de champion du monde ;
- 9 titres de champion d'Europe P.T.F. ;
- 108 titres de champion de France ;
- 12 records de France ;
- 272 sélections en équipe de France ;
- 2 300 coupes et challenges remportés.

Ne se limitant pas à la compétition, l'union des A.S.P.T.T. a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agent ; elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-P.T.T.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des postes et télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de la scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux A.S.P.T.T. qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'union des A.S.P.T.T. de France et d'outre-mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

**Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement  
reçues de l'administration des P.T.T.**

ANNEES	NOMBRE de filiales	EFFECTIFS	SUBVENTION P.T.T.	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972)
1950 .....	98	21 003	75 000 (1)	9,64
1955 .....	106	23 272	115 000 (1)	10,47
1960 .....	138	30 090	175 000 (1)	9,18
1965 .....	133 (2)	53 460	350 000	8,90
1966 .....	142	59 673	450 000	9,95
1967 .....	145	80 184	550 000	8,88
1968 .....	150	91 045	650 000	9,06
1969 .....	153	98 938	750 000	9,12
1970 .....	161	106 429	750 000	7,75
1971 .....	166	114 951	900 000	8,30
1972 .....	170	122 000	1 000 000	8,19
1973 .....	184	118 922	1 100 000	8,60
1974 .....	189	123 454	1 200 000	8,28
1975 .....	195	127 138	1 350 000	8,16
1976 .....	204	134 888	1 620 000	—
1977 .....	204	145 220	1 865 000	—
1978 .....	207	148 677	2 220 000	—

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des quatorze A.S.P.T.T. d'Algérie.



## ANNEXE N° IV

### LA Caisse Nationale d'Épargne : Rôle et Situation Parmi les Autres Établissements Collecteurs

#### A. — Le rôle de la Caisse nationale dans les circuits de collecte de l'épargne s'analyse sur trois ans.

Sur le plan social, la caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (6,5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1976).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 15 200 000 livrets représentent 130 milliards de francs de dépôts. Les 17 000 guichets, répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste (souscription d'actions S.I.C.A.V., sociétés de financement des télécommunications, placement des emprunts, bons du Trésor, bons d'épargne des P.T.T., assurance sur la vie).

#### L'emploi des fonds collectés par la caisse nationale d'épargne.

Les fonds collectés par la caisse nationale d'épargne sont gérés par la caisse des dépôts et consignations.

D'après la dernière situation connue du 30 avril 1978, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	EN MF	EN %
Bons du Trésor et valeurs à court terme .....	12,28	10,1
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses .....	16,57	13,6
Prêts aux départements, communes et établissements publics et sociétés immobilières .....	63,22	51,8
Autres prêts (E.D.F., P.T.T., etc.) .....	29,85	24,5
<b>Totaux .....</b>	<b>121,92</b>	<b>100</b>

(Revenu moyen de ce portefeuille : 8,16 %)

Ainsi, plus de la moitié des avoirs en compte à la caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aérodromes, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

### **Les services offerts à la clientèle de la caisse nationale d'épargne.**

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et vice-versa ;
- prélèvement du montant de quittances E.D.F.-G.D.F., d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu.

Par ailleurs, la caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- reçoit les souscriptions aux actions des S.I.C.A.V. des caisses d'épargne « Le livret portefeuille », « Société nouvelle France-Obligations », « Bourse-Investissements » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces S.I.C.A.V. ;
- participe au placement de l'assurance Aviposte.

Par contre, jusqu'alors, l'institut national n'a pas été autorisé à consentir des prêts personnels ou immobiliers à ses déposants, services qu'offrent à leur clientèle les caisses d'épargne ordinaires.

### **Les perspectives du développement de la collecte des fonds par la caisse nationale d'épargne.**

La mission de la caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

Pour bien assurer cette collecte, la caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et la formation du personnel aux méthodes commerciales ;
- par la simplification des liaisons entre compte courant postal et comptes de caisse nationale d'épargne (à l'essai dans deux régions).

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

Grâce à tous ces efforts, la caisse nationale d'épargne a réussi en 1977 à maintenir sensiblement sa position relative par rapport aux caisses d'épargne ordinaires. Toutefois, en raison de la dégradation des conditions de la concurrence due au fait que les caisses d'épargne ordinaires s'approprient à ouvrir des comptes de dépôts à leur clientèle, la situation de l'institution nationale s'avérera plus incertaine à l'avenir si aucune disposition nouvelle n'intervient en sa faveur.

**B. — Situation de la caisse nationale d'épargne  
parmi les autres établissements collecteurs.**

*Epargne liquide ou à court terme.*

(Non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine.)

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 (au 31 mars)
<b>I. — Répartition (en pourcentage).</b>											
Trésor (1) .....	32	16	12,9	11,4	9,9	8,6	6,6	5,5	5,3	5,0	4,9
Banques (2) .....	13	26,4	28,9	31,6	32,9	34,3	36,3	35,9	35,2	34,6	34,7
Crédit agricole .....	3	12	12	13,2	14	17,8	17,6	17,8	18,4	15,2	15,3
Crédit mutuel (3) .....	—	2	3	2,5	3	17,8	17,6	17,8	18,4	3,7	3,2
Caisses d'épargne ordinaires (4) .....	30	27,9	27,8	27	26,5	26	26,1	27,1	27,4	27,8	27,6
Caisse nationale d'épargne (5) .....	22	15,7	15,4	14,3	13,7	13,3	13,4	13,7	13,7	13,7	13,7
<b>Totaux .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>II. — Montants (en milliards de francs).</b>											
Ensemble des organismes collecteurs ...	48,71	224,28	263,42	321,11	381,03	448,85	530,15	642,57	765,66	888	922
Caisse nationale d'épargne .....	10,22	35,17	40,55	46,04	52,06	59,57	70,81	83,19	105,22	122	126

(1) Comptes à terme, bons sur formule.

(2) Comptes à terme, bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement.

C. — Situation du service d'épargne-logement au 31 juillet 1978.

I. — Dépôts reçus.

*Système sur livrets.*

Le nombre de comptes ouverts atteint 152 400 pour un montant des dépôts de 2 678 millions de francs représentant respectivement, par rapport à la situation au 31 juillet 1976, un accroissement de 11,1 et 18 %.

*Plans d'épargne-logement.*

Le nombre de plans souscrits s'élève à 196 700 pour un montant de dépôts de 4 334 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 13,6 % du nombre des contrats et de 29,9 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 6 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des caisses d'épargne ordinaires étant de 18 % et celle des banques et organismes de crédit de 76 %.

II. — Prêts consentis.

*Prêts principaux.*

Le nombre de prêts principaux en cours d'amortissement atteint 62 319 au 30 juin 1978 pour un montant de 1 445 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1976, un accroissement de 20 à 32 %.

*Prêts complémentaires.*

Le nombre de prêts complémentaires en cours d'amortissement s'élève à 34 213 au 30 juin 1978 pour un montant de 1 289 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1976, un accroissement de 37 % et 41 %.

## ANNEXE N° V

---

### COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE SOMEPOST ET SOFREPOST POUR 1977 ET LE PREMIER SEMESTRE 1978.

#### Réponse

#### I. — Les raisons de la création des deux sociétés.

Afin de procéder à la mécanisation puis à l'automatisation des centres de tri, l'administration a été amenée à créer en 1961 une société d'économie mixte, SOMEPOST (Société mixte pour l'étude et le développement de la technique des centres postaux mécanisés et automatisés), groupant l'administration et ses fournisseurs les mieux équipés. Il convenait, en effet, pour conserver au service postal français sa qualité et son prestige et aussi pour lui permettre de maintenir son efficacité dans une exploitation mécanisée, de trouver une formule pour établir, entre l'Etat et ses fournisseurs, un organisme de liaison qui supprime la dispersion des moyens, assure un meilleur rendement des recherches par leur coordination et dote aux moindres frais l'industrie postale française de sa puissance maximale de production et d'expansion dans cette branche. En outre, une telle organisation ne pouvait que favoriser l'exportation des matériels de mécanisation postale dans de nombreux pays étrangers.

Depuis sa création, outre ses activités nationales, SOMEPOST n'a cessé de développer son action au plan international. Toutefois, au fur et à mesure du déroulement des activités de SOMEPOST à l'étranger et compte tenu de l'expérience acquise au plan national, les postiers français ont pris conscience de la nécessité, dans bien des cas, de repenser complètement le système postal du pays étranger avant de procéder à la mise en place d'équipements de mécanisation.

Il convenait donc très rapidement, et ce d'autant que les offices postaux étrangers concurrents commençaient à percevoir l'intérêt qu'il y avait à être présents sur le marché international, de mettre en place une organisation permettant de couvrir la totalité de ce marché qui concerne à la fois les études et les matériels.

Dans le domaine des matériels, la poste disposait de SOMEPOST, en revanche, en ce qui concerne la conception et l'organisation postales, il est apparu nécessaire de pouvoir recourir à une société entièrement indépendante des constructeurs de matériel postal et dont la mission serait de promouvoir et de diffuser les méthodes et les techniques de la poste française, cette action ne pouvant que favoriser par la suite la vente des matériels français.

C'est la raison de la création, le 26 mars 1973, de la Société française d'études et de réalisations postales (SOFREPOST), société d'économie mixte dont le capital social est réparti entre l'Etat et sept grandes banques nationalisées ou privées.

L'administration dispose donc désormais de deux sociétés aux missions différentes mais complémentaires :

*L'une à vocation nationale et internationale, SOMEPOST.*

En ce qui concerne ses activités en France, elle intervient comme bureau d'ingénierie spécialisé exerçant des activités de maîtrise d'œuvre dans le domaine des équipements postaux mécanisés et automatisés des centres de tri. Le programme d'action prioritaire d'automatisation du tri, arrêté par le gouvernement dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan, prévoit la mise en place de soixante-quatre centres de tri automatique des lettres, de 1973 à 1982. SOMEPOST s'est vue confier l'ensemble de l'ingénierie appliquée de ces centres, qu'il s'agisse du traitement des lettres, de celui des paquets ou de la manutention.

Au plan international, ses activités s'exercent dans les domaines de la vente de matériels postaux à l'exportation pour le compte des constructeurs membres du groupement, des études d'ingénierie d'équipements postaux réalisés pour le compte de SOFREPOST, enfin de la réalisation d'installations (centres de tri) à l'étranger, pouvant aller jusqu'à des opérations « clés en main ».

*L'autre à vocation uniquement internationale, SOFREPOST.*

Son champ d'activité s'étend à tout ce qui entre dans le domaine postal français. C'est ainsi que la société peut procéder à toutes études et projets concernant l'exploitation et les installations postales et élaborer tous cahiers des charges et spécifications techniques s'y rapportant. Elle peut également assurer le contrôle de tous travaux, fournitures et mise en service d'installations, fournir de la documentation et former le personnel nécessaire à toute exploitation.

## II. — Les activités de SOMEPOST et de SOFREPOST en 1977 et au cours du premier semestre 1978.

### A) SOMEPOST.

**En 1977, en France.**

L'activité de SOMEPOST s'est essentiellement manifestée dans les opérations ci-après.

*Division ingénierie « manutention » :*

Strasbourg-Schiltigheim (travaux supplémentaires), Lyon-Montrochet, Rennes-Colombier, Bordeaux-Armagnac, Bobigny, Nevers, Limoges, Montpellier, Bordeaux-Bosc, Saint-Pierre-des-Corps, Evreux, Dijon-Joliet, Creil, Evry, Issy-les-Moulineaux, Meaux, Melun, Nanterre, Saint-Ouen-l'Aumône, Trappes, Lille-Lezennes, Saint-Etienne, Valence, Strasbourg (extension), Sotheville-lès-Rouen, Nantes-Gare, Nantes-C.T.M., Toulouse-Lalande, Amiens, Paris 20, Angers.

*Division ingénierie « centres de tri automatique » :*

Paris 17, Nantes, Nanterre, Rennes, Strasbourg, Bobigny, Issy-les-Moulineaux, Créteil, Strasbourg 2, Clermont-Ferrand, Lyon, Trappes, Melun, Saint-Ouen, Montpellier, Paris 14, Evry, Caen, Bordeaux, Paris-Montparnasse, Arcueil, Orléans.

**En 1977, à l'étranger.**

L'activité de SOMEPOST a porté principalement sur la vente de matériel postal français et sur la participation aux études de projets et éventuellement à la réalisation d'installations de centres de tri mécanisés ou automatisés.

*Vente de matériel :*

Il s'agit essentiellement de pièces de rechange pour les centres de tri, de petits matériels produits par les industriels français et notamment de machines à affranchir et à enregistrer, de machines à oblitérer, de tables d'ouverture et de machines à retourner et à dépoussiérer les sacs postaux. SOMEPOST, jouant un rôle de représentant de l'industrie postale française a conclu des ventes en Yougoslavie, Tunisie, Danemark, Roumanie, Norvège, Syrie, Formose et Egypte.

*Equipement de centres de tri :*

Dans ce domaine, l'activité de SOMEPOST est normalement liée à celle de SOFREPOST. Il incombe à SOFREPOST de mener l'action de prospection ainsi que l'étude des projets d'implantation des centres de tri, SOMEPOST apportant alors son concours technique à SOFREPOST.

SOMEPOST peut ensuite prendre le relais de SOFREPOST pour la réalisation de l'opération dans le cadre d'une société en participation constituée avec les industriels membres de SOMEPOST, intéressés par le marché.

Au titre de l'année 1977, SOMEPOST a étudié pour le compte de SOFREPOST l'installation de centres de tri pour l'Arabie Saoudite (Riyadh, Jeddah, Dammam), pour la Libye (Tripoli, Benghazi), la Tunisie (Tunis) et a procédé à des études complémentaires pour les centres d'Abidjan et de Manille.

Au sein de sociétés en participation, l'activité de SOMEPOST a porté sur les centres de tri de Zagreb II, Casablanca-Bandoeng et Cairo-Rameses.

**Au cours du premier semestre 1978, en France.**

L'activité de SOMEPOST s'est essentiellement manifestée dans les opérations ci-après :

*Division ingénierie « manutention » :*

Tours-Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Etienne, Paris-Evangile, Toulouse-Lalande, Orléans, Dijon, Lyon-Montrochet, Lille-Lezennes, Grenoble, Nantes, Rouen-Sotteville, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux-Bosc, Bordeaux-Armagnac, Rennes-Colombier, Evreux-La-Madeleine, Angers, Paris 20, Limoges, Orly-Transbordement.

*Division ingénierie « centres de tri automatique » :*

Nanterre, Rennes, Clermont-Ferrand, Bobigny, Issy-les-Moulineaux, Créteil, Montigny-le-Bretonneux, Lyon, Paris 14, Bordeaux, Montpellier, Melun, Evry, Pontoise, Caen, Paris-Montparnasse, Rouen, Saint-Etienne, Meaux, Creil, Lille, Nantes.

**Au cours du premier semestre 1978, à l'étranger.**

Pour promouvoir son image de marque, SOMEPOST a diffusé, dans 83 pays, fin 1977, une plaquette destinée à mieux faire connaître la société, son rôle, ses objectifs, son organisation et ses réalisations, ainsi qu'un catalogue des équipements et matériels postaux fournis par les constructeurs membres du groupement.

De nombreux offices postaux étrangers ont exprimé leur intérêt pour cette documentation et ont demandé des exemplaires supplémentaires. Des contacts étroits ont ainsi pu être noués en 1978 dont plusieurs sont susceptibles de se concrétiser par la vente de matériel postal.

Pour ce qui concerne l'équipement de centres de tri, l'activité de SOMEPOST a porté sur la continuation des études relatives aux projets des centres de tri de Riyadh, Jeddah, Dammam, Tripoli, Benghazi, Tunis et du Caire et sur les centres de Casablanca et Zagreb dont la réalisation est en cours d'achèvement.

## B) SOFREPOST.

**En 1977.**

L'année 1977 a été caractérisée par la poursuite des nouvelles orientations de la politique de la société, définies en 1975, tendant vers une diversification des produits et des marchés et vers la recherche d'une pluralité de contrats d'importance moyenne se situant entre 1 et 5 millions de francs.

L'exercice a été marqué, pour l'essentiel, par :

*La continuation :*

— de l'important contrat Arabie Saoudite II portant sur l'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux des trois complexes de Riyadh, Jeddah et Dammam et sur une action de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'enseignement professionnel ;

— de la vaste entreprise de modernisation des services postaux du Brésil ;

— des études d'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux du centre de tri d'Abidjan en Côte-d'Ivoire ;

— des études d'ingénierie d'équipements postaux mécanisés au Maroc (Casablanca) et en Tunisie (Tunis) ;

— de deux programmes de formation linguistique et professionnelle en France, de cadres moyens de la poste civile et de la poste militaire de Libye.

*La signature de cinq nouveaux contrats avec les pays suivants :*

*Libye :*

Contrat d'études d'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux pour la construction de deux centres de tri, l'un à Tripoli, l'autre à Benghazi.

Contrat portant sur le contrôle et la coordination des différentes phases de réalisation de ces deux centres.

Contrat de formation linguistique et professionnelle de cadres moyens de la poste civile.

*Brésil* : contrat de conseil en organisation concrétisant le prolongement, sur une nouvelle période d'un an, de l'assistance technique fournie par SOFREPOST depuis 1973 à la poste brésilienne.

*Arabie Saoudite* : contrat portant sur l'élaboration d'un code postal.

Par ailleurs, un effort soutenu de prospection à l'étranger, qui s'est partiellement concrétisé par des contrats signés dans l'année, a touché seize pays répartis en Europe, Afrique, Moyen-Orient, Amérique Latine et Asie du Sud-Est.

**Au cours du premier semestre 1978.**

L'activité de SOFREPOST a été marquée par :

— *La poursuite de l'exécution des contrats en cours en :*

*Arabie Saoudite* : dépouillement et analyses des dossiers de soumissions remis par les entreprises pour les complexes postaux de Riyadh, Jeddah et Dammam, dépôt des conclusions auprès du Ministère saoudien des P.T.T., assistance technique pour la passation des marchés : remise du projet de code postal aux autorités.

*Brésil* : mission d'experts placés auprès des directeurs régionaux des postes en vue de l'application des conclusions du plan de développement élaboré lors d'une mission qui s'est déroulée en 1973 et 1974.

*Côte-d'Ivoire* : poursuite de la mise au point du dossier de consultation des entreprises en vue de la construction et de l'équipement du centre national de tri d'Abidjan, assistance technique à l'ouverture des offres ainsi qu'à la passation des marchés.

*Libye* : remise du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des centres de tri de Tripoli et Benghazi aux autorités postales libyennes et poursuite de la formation linguistique et professionnelle, en France d'un deuxième groupe de stagiaires libyens.

*Maroc* : réception définitive du centre de tri de Casablanca.

*Tunisie* : dépouillement et analyses des offres concernant l'équipement mécanisé et automatisé du centre de tri de Tunis-Carthage.

— *La signature de nouveaux contrats avec les pays suivants :*

*Venezuela* : comme sous-traitant de la société vénézuélienne Hepta, le but de ce contrat étant de procéder à l'organisation du nouvel institut postal télégraphique récemment créé.

*Libye* : deux nouveaux contrats ont été signés avec la corporation des postes et télécommunications, le premier (et troisième du genre) portant sur une action de formation linguistique et professionnelle en France d'un nouveau groupe de stagiaires libyens, le second concernant l'organisation du complexe postal de Shara Zaouia.

En outre, des contacts précontractuels ont été noués avec :

— l'Arabie Saoudite, pour la supervision de la construction des trois complexes postaux de Riyadh, Jeddah et Dammam et une intervention concernant l'édition, la distribution et la mise en application du nouveau code postal ;

— la Côte-d'Ivoire, pour l'établissement d'un planning de réalisation et la programmation des opérations prévues au plan de développement à long terme réalisé par SOFREPOST en 1975 ainsi que pour la supervision de la réalisation et l'assistance technique au démarrage du centre de tri d'Abidjan ;

— la Libye, pour l'étude et la définition d'un institut national de formation des postes et télécommunications ;

— le Maroc, pour l'étude et la définition du futur centre de tri de Rabat ;

— enfin avec le Bahreïn, les Emirats-Unis du Golfe et la Jordanie.



## ANNEXE N° VI

### BILAN ET ACTIVITES DE SOFRECOM EN 1977 ET 1978

#### **Création, objet et forme juridique.**

La société anonyme SO F.R.E.C.O.M. (société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications) a été fondée en 1968 par le ministre des Postes et Télécommunications.

Au terme de ses statuts, elle a pour objet « toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant les télécommunications dans tous pays... ».

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Dans la famille des « SOFRE » (SOFRELEC, SOFRERAIL, SOFREGAZ, etc.) de structures comparables, SOFRECOM est donc le bureau d'études et d'ingénierie français spécialisé dans les télécommunications qui, s'appuyant sur le Ministère des Postes et Télécommunications et ses divers services, offre à ses clients les méthodes et solutions françaises. Son indépendance de tout intérêt commercial et industriel particulier lui vaut d'être reconnu, agréé officiellement et consulté par des organismes internationaux tels l'I.U.T., la banque mondiale et les banques régionales de développement.

D'autre part, SOFRECOM agit en accordance avec le Ministère de la Coopération et en liaison avec le secrétariat d'Etat aux P.T.T. (qui est représenté au conseil d'administration) pour l'application, dans le domaine du conseil et de l'ingénierie des télécommunications, des accords de coopération signés par la France.

Enfin, SOFRECOM entretient des contacts avec la D.R.E.E., et l'A.C.T.I.M., dont elle est membre.

#### **Développement des moyens.**

Il faut d'abord rappeler que le chiffre d'affaires (montant des factures émises) de SOFRECOM est passé de 5 millions de francs en 1974 à 10 millions en 1975, 15 millions en 1976 et 22 millions en 1977.

Pour faire face à cette expansion, un effort parallèle d'accroissement des effectifs permanents a été entrepris. Depuis trois ans, 9 ingénieurs diplômés, 6 techniciens et 7 collaborateurs administratifs, soit 49 personnes, travaillent à temps complet à SOFRECOM (et deux ingénieurs sont en cours de recrutement).

De plus, au cours de l'année 1977, le personnel mis (à titre onéreux) à la disposition de la société par les P.T.T., pour des missions ou études de courte durée, représente au total l'équivalent de 10 permanents.

#### **Travaux exécutés en 1977.**

Les activités de la société peuvent être classées en quatre grands domaines :

*Planification générale* et études économiques et financières associées. Etudes de besoins et de trafic ; structures techniques des réseaux ; grandes options techniques ; programmation.

*Projets techniques* d'ouvrages ou de réseaux. Faisabilité ; spécifications ; préparation et dépouillement des appels d'offres ; études de financement ; assistance à la préparation des contrats de fournitures et de travaux conclus entre le client et l'industriel.

**Suivi de réalisation.** Coordination et supervision des travaux d'installation ; recettes en usines et sur les sites ; préparation des mises en service et de l'exploitation technique.

**Services.** Participation à la remise en état de réseaux et d'ouvrages ; aide à l'exploitation technique ; entretien et maintenance ; encadrement d'équipes locales.

Ces quatre grands domaines forment une suite chronologique et logique. Certains contrats concernent des activités dans un seul domaine ; d'autres des activités successives dans plusieurs domaines.

La liste suivante énumère les études qui ont fait l'objet de travaux significatifs en 1977, classées selon le domaine dans lequel les travaux les plus importants ont été exécutés pendant l'exercice.

#### **Planification générale.**

##### *Suite de contrats antérieurs.*

- Plan 1976-1980 de Côte-d'Ivoire et programmation.
- Plan 1976-1980 du Gabon.
- Plan du Zaïre.
- Développement du réseau iranien et introduction de la commutation électronique.

##### *Nouveaux contrats en 1977.*

- Plan d'amélioration et de développement des télécommunications entre huit états d'Afrique occidentale (contrat de l'U.M.O.A.).
- Plan du Tchad.
- Modernisation du réseau de Sao-Tome et Principe.
- Diagnostic de l'état des télécommunications dans les Emirats Arabes Unis.

#### **Projets techniques.**

##### *Suite de contrats antérieurs.*

- Système intégré de la rive droite du fleuve Sénégal en Mauritanie.
- Liaisons entre les Iles sous le Vent (Polynésie Française).
- Commutation et réseau urbain et central télex de Lomé (Togo).
- Faisceau hertzien Dosso-Zinder (Niger).
- Central télex de Niamey (Niger).
- Central téléphonique de Kaolack (Sénégal).
- Réseau radio-téléphonique à Libreville (Gabon).

##### *Nouveaux contrats en 1977.*

- Réseau de faisceaux hertziens au Nigéria.
- Réseau de faisceaux hertziens en Uruguay.
- Faisabilité d'une station par satellites et d'un centre international à Nouakchott ainsi qu'un réseau domestique par satellites en Mauritanie (en collaboration avec la Compagnie France Câbles et Radio).

#### **Suivi de réalisations.**

##### *Suite de contrats antérieurs.*

- Automatisation de l'axe Brazzaville-Pointe-Noire et de l'axe de Brazzaville-Ouesso-Impfondo au Congo.
- Faisceau hertzien Brazzaville-Ouesso-Impfondo.
- Automatisation, réseaux urbains et faisceaux hertziens sur l'axe Nord du Sénégal.
- Recettes techniques de commutateurs en Côte-d'Ivoire, au Gabon et en Haute-Volta.
- Recette technique de faisceaux hertziens en Irak.
- Recette technique et mise en service du centrex PE 1024 à Libreville (Gabon).
- Coordination et recettes techniques de commutateurs, de faisceaux hertziens, de câbles coaxiaux et de multiplex en Indonésie.

## Services.

### Suite de contrats antérieurs.

— Rénovation et extension du réseau urbain de Libreville (Gabon).

### Nouveaux contrats.

— Diagnostic, remise en état et maintenance de tous les équipements et réseaux en Côte-d'Ivoire.

### Travaux pour les organismes autres que des administrations de télécommunications publiques.

Les travaux de cete nature, qui ont représenté en 1977 environ 1 % de l'activité de la société, sont regroupés ici.

— Contrôle technique de commutateur privé au Pont-de-Sèvres.

— Recette technique en usine du système de télécommunications du chemin de fer Douala-Yaoundé (Cameroun).

— Réaménagement du système de télécommunications du chemin de fer Congo-Océan (Congo).

— Réseau de télédistribution de l'Isle d'Abeau, près de Lyon.

— Modernisation (informatique et télécommunications) de l'agence iranienne de presse Pars.

La répartition, entre les quatre domaines d'activité des travaux effectués en 1977, est la suivante :

— Planification générale .....	26 %
— Projets techniques .....	30 %
— Suivi de la réalisation .....	20 %
— Services .....	24 %

Pour les deux tiers, ces travaux concernent des contrats antérieurs à 1977 et, pour un tiers, des contrats pris en 1977.

Au total, 58 contrats étaient « en cours » le 31 décembre 1976, 27 contrats ont été pris en 1977 (dont 5 non encore signés le 31 décembre 1977) ; 30 ont été terminés en 1977 ; 55 contrats étaient « en cours » le 31 décembre 1977. Ces 55 contrats, concernant 23 pays, représentent un montant total nominal de 67 millions de francs.

### Evolution de l'activité de la société.

La répartition par domaines des travaux effectués en 1977 indiquée ci-dessus ne va pas se conserver en 1978. En effet, la plupart des contrats de planification en cours fin 1977 sont près de leur achèvement, tandis que les contrats de suivi de réalisations et de prestations de services, en particulier en Côte-d'Ivoire, vont donner lieu en 1978 à une activité importante. Bien entendu, il n'est pas possible de préjuger des nouveaux contrats qui peuvent être conclus d'ici la fin de 1978. Parmi les propositions remises à des clients fin 1977 figurent un contrat de projets techniques et de suivi de réalisation en Irak et un contrat de suivi de réalisation au Nigéria.

Le développement de l'activité de services de SOFRECOM résulte d'une demande nouvelle exprimée dans quelques pays mais qui va probablement se généraliser.

En effet, après avoir consacré des ressources importantes à leur équipement, plusieurs offices ou administrations se trouvent confrontés au problème de l'entretien et de la maintenance des matériels et des réseaux mis en place. Ce problème devrait trouver sa solution naturelle dans la formation de techniciens locaux à tous les niveaux, en nombre suffisant et assurés de travailler avec un minimum de continuité dans le cadre d'une organisation efficace. Il faut constater que toutes ces conditions ne se trouvent pas toujours remplies et que le recours à des équipes extérieures pour assurer l'exploitation technique des télécommunications va pendant quelques années devenir dans certains pays une absolue nécessité. Cette forme d'activité entraîne la mobilisation de moyens importants en hommes, en outillage et en véhicules, et amène à créer dans le pays concerné, une implantation permanente. C'est le cas en Côte-d'Ivoire, où SOFRECOM établit une équipe permanente après l'Iran, l'Indonésie et le Gabon.

DEBIT	CREDIT		
Pertes sur exercices antérieurs .....	2 014 924,28	Report du solde du C.E.G. ...	7 687 729,35
Pertes diverses .....	246 988,72	Profits sur exercices antérieurs .....	833 629,24
Dotations aux comptes de provisions hors exploitation .....	2 396 460,37	Reprise sur provisions antérieures .....	4 374 678,25
Bénéfice net .....	9 334 046,47	Profits divers .....	1 106 383,00
<b>Total débit .....</b>	<b>14 002 419,84</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>14 002 419,84</b>

**Bilan au 31 décembre 1977**

ACTIF	PASSIF		
Frais d'établissement ....	11 523,88	Capital et réserves .....	121 253 050,17
Immobilisations nettes ....	91 982 991,48	Provisions .....	60 328 104,83
Autres valeurs immobilisées .....	95 577 704,13	Emprunts à long terme ..	52 812 588,29
Valeurs d'exploitation ....	6 839 954,59	Valeurs exigibles à court terme .....	60 653 108,47
Valeurs réalisables ou disponibles .....	109 978 782,15	Bénéfice net de l'exercice.	9 344 046,47
<b>Total actif .....</b>	<b>304 390 956,23</b>	<b>Total passif .....</b>	<b>304 390 956,23</b>

Les résultats financiers de France Câbles et Radio font apparaître pour 1977 un bénéfice net comptable de 9 344 046 F, dont 8,2 millions de francs ont été réalisés à l'étranger et 1,1 million en France.

La croissance du chiffre d'affaires en 1977 a été de 7,6 %, celui-ci s'établissant à 86 649 457,30 F. L'évolution des différents secteurs d'activité de la compagnie recouvre des situations diverses mais conformes au plan de développement de cinq ans adopté par la société :

— Assistance technique fournie aux offices africains ..	4 274 277 F (+ 17 %)
— Navire câblé .....	23 133 735 F (+ 12 %)
— Recettes d'ingénierie .....	6 380 266 F (+ 46 %)
— Produits financiers .....	7 326 998 F (+ 28 %)

## ANNEXE N° VII

### BILAN ET ACTIVITES 1977 ET 1978

- de France Câbles et Radio :
- de la compagnie auxiliaire de télécommunications « France Centrex » ;
- de Télé systèmes.

#### I. — COMPAGNIE FRANCE CABLES ET RADIO

Les comptes financiers de la compagnie France Câbles et Radio pour 1977 s'établissent ainsi :

Compte d'exploitation générale.		CREDIT	
DEBIT			
Stocks .....	7 850 016,05	Stock clôture .....	6 839,954,59
Achats .....	15 171 401,28	Ventes .....	16 843 252,53
Frais de personnel .....	20 621 345,59	Recettes d'exploitation ....	25 418 045,79
Impôts, taxes, T.F.S.E. trans- ports et déplacements ..	20 862 707,47	Recettes navire câblé ....	23 133 734,91
Frais divers de gestion ....	5 109 770,37	Recettes d'ingénierie .....	6 380 266,62
Frais financiers .....	4 774 615,29	Autres recettes .....	18 107 580,73
Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions .....	14 645 249,77		
Solde créditeur .....	7 687 729,35		
<b>Total débit .....</b>	<b>96 722 835,17</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>96 722 835,17</b>

Au cours de l'exercice 1977, F.C.R. est devenu le principal actionnaire (88 % du capital) de Télé systèmes lors de l'augmentation de capital (11 millions de francs) de cette société. France Câbles et Radio a en outre souscrit la totalité de l'augmentation de capital de la Compagnie Française de Câbles Télégraphiques (C.F.C.T.) pour un montant de 10 millions de francs.

Le compte d'exploitation générale prévisionnel de l'exercice 1978 laisse apparaître des produits pour 104 millions de francs, des charges pour 98 millions de francs, le solde créditeur s'établissant à 6 millions de francs.

Depuis le mois de janvier 1978, F.C.R. a réalisé deux prises de participation dans des sociétés étrangères d'exploitation des télécommunications, la Société des télécommunications des Nouvelles-Hébrides (HEBRITEL) et la Société des télécommunications internationales du Togo (SATELIT).

La croissance des activités d'ingénierie et du navire câblé se poursuit dans la ligne observée au cours de l'exercice 1977.

En outre, il a été créé le 31 juillet 1978 un groupement d'intérêt économique (SATEL CONSEIL) rassemblant F.C.R., le C.N.E.S. et T.D.F. dont l'objet est la fourniture de prestations d'ingénierie, de conseil et d'assistance technique dans les projets se rapportant aux satellites et aux systèmes intégrés pour les télécommunications, la télévision et la radio-diffusion, réalisés pour des clients étrangers.

## II. — FRANCE CENTREX

Les comptes financiers de la Compagnie auxiliaire de télécommunications France Centrex pour 1977 s'établissent ainsi :

Compte d'exploitation générale.			
DEBIT		CREDIT	
Frais de personnel .....	752 459,58	Ventes de prestations .....	6 861 933,20
Impôts et taxes .....	26 367,00	Ventes et produits divers ..	229 687,30
Travaux, fournitures et services extérieurs .....	1 482 202,92	Ristournes, rabais et remises obtenus .....	39 140,90
Transports et déplacements..	791,24	Produits financiers .....	433 767,60
Frais divers de gestion ....	30 162,01		
Redevances P.T.T. ....	410 365,32		
Frais financiers .....	1 797 783,11		
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement ..	2 263 528,38		
Résultats d'exploitation (solde créditeur) .....	800 869,57		
<b>Total débit .....</b>	<b>7 564 529,13</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>7 564 529,00</b>

Compte de pertes et profits.			
DEBIT		CREDIT	
Pertes sur exercices antérieurs.	42 260,39	Bénéfice d'exploitation (solde créditeur) .....	800 869,50
Pertes exceptionnelles .....	0,20	Profits sur exercices antérieurs	126 094,50
Bénéfice de l'exercice .....	884 709,21	Profits exceptionnels .....	5,00
<b>Total débit .....</b>	<b>926 969,80</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>926 969,00</b>

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations nettes ....	16 925 598,60	Capitaux propres et réserves	5 507 135,24
Autres valeurs immobilisées	29 180,00	Dettes à long et moyen terme :	
Valeurs réalisables à court terme et disponibles ....	9 527 042,50	Emprunts à plus d'un an	7 500 000,00
		Avances des actionnaires.	8 500 000,00
		Dettes à court terme .....	4 081 876,65
		Bénéfices de l'exercice ....	884 709,21
<b>Total actif .....</b>	<b>26 473 721,10</b>	<b>Total passif .....</b>	<b>26 473 721,10</b>

Le chiffre d'affaires réalisé par France Centrex en 1977 est en augmentation de 13 % par rapport à 1976 et s'établit à 7 131 000 F. Cette augmentation est due au relèvement des tarifs de la société (+ 6,5 %) et au développement des prestations fournies à la clientèle de la tour Fiat.

Les résultats financiers, déjà redressés en 1976, continuent de s'améliorer, le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 884 709,21 F contre 301 342 F en 1976. La marge brute d'autofinancement s'accroît, passant de 2 361 000 F en 1976 à 3 064 000 F en 1977.

En outre, les perspectives de développement, liées à l'occupation de la tour Fiat, se présentent favorablement pour 1978.

### III. — TELESYSTEMES

Les comptes financiers de Télé systèmes pour 1977 s'établissent ainsi :

DEBIT		CREDIT	
Stock .....	323 826,00	Stock clôture .....	477 852,00
Travaux en cours et fournitures .....	429 408,00	Travaux en cours .....	271 608,00
Achats ..	4 051 144,09	Prestations de services ..	128 803 383,00
Frais de personnel .....	44 488 963,57	Ventes .....	4 470 380,55
Impôts, taxes, T.F.S.E., transports et déplacements .....	71 171 146,03	Produits divers .....	1 516 142,43
Frais divers de gestion ..	10 291 663,56		
Frais financiers .....	618 208,62		
Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions .....	3 840 064,13		
Sode créditeur .....	324 941,98		
<b>Total débit .....</b>	<b>135 539 365,98</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>135 539 365,98</b>

DEBIT		CREDIT	
Pertes sur exercices antérieurs .....	700 064,08	Report du solde du C.E.G. ...	324 941,98
Pertes diverses .....	62 473,37	Profits sur exercices antérieurs .....	936 667,60
Dotations aux provisions hors exploitation .....	980 000,00	Reprise sur provisions antérieures .....	684 106,89
Impôts sur les bénéfices ....	1 000,00	Profits divers .....	57 506,74
Bénéfice net .....	259 685,76		
<b>Total débit .....</b>	<b>2 003 223,21</b>	<b>Total crédit .....</b>	<b>2 003 223,21</b>

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement .....	440 160,04	Capital et réserves (situation nette) .....	5 129 143,10
Immobilisations .....	12 564 897,83	Provisions pour pertes ....	980 000,00
Autres valeurs immobilisées ..	1 473 947,82	Dettes à long et moyen terme .....	5 067 169,76
Valeurs d'exploitation ....	1 444 819,00	Dettes à court terme .....	56 777 359,75
Valeurs réalisables ou disponibles .....	52 289 803,68	Bénéfice net de l'exercice ..	259 685,76
<b>Total actif .....</b>	<b>68 213 628,37</b>	<b>Total passif .....</b>	<b>68 213 628,37</b>

Télé systèmes a enregistré en 1977 une très forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 32 %) qui s'élève à 134 094 000 F. Cet accroissement est essentiellement dû aux activités de traitement des chèques bancaires (+ 700 %) et de commercialisation des canaux de transmissions Transplex (+ 122 %).

En juin 1977 a été réalisée l'augmentation de capital de la société, porté de 1 526 000 F par incorporation d'une créance de F.C.R. Télé systèmes est ainsi devenue filiale à 88 % de France Câbles et Radio.

Les résultats financiers sont dès lors conformes à la surface financière obtenue grâce à l'augmentation de capital et laissent apparaître un bénéfice net de 259 685 F et une marge brute d'autofinancement de 4 185 000 F en 1977.

## ANNEXE N° VIII

---

### ACTIVITE DES RESEAUX SWIFT, EURONET ET TELECENTRE EN 1977 ET 1978

#### Réseau SWIFT.

Constituée à l'origine (mai 1973) par 238 banques et institutions financières européennes et américaines, la société SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) regroupe actuellement 550 banques (dont 33 en France) situées dans 15 pays. Il est prévu que des banques irlandaises et japonaises s'intégreront au réseau avant la fin de 1978 et en 1979 respectivement.

La progression du trafic interbancaire a été jusqu'à présent assez modérée, le nombre total de transactions s'élevant actuellement à près de 100 000 par jour.

Il est rappelé que la création du réseau SWIFT a été admise, d'un commun accord entre les administrations intéressées, à titre temporaire pour une durée de cinq ans à compter de son ouverture (le 9 mai 1977 pour la France), en attendant la mise en place d'un réseau public international de transmission de données permettant de rendre le même service.

#### Réseau EURONET.

La réalisation du réseau de télécommunications pour EURONET, dont est chargée l'administration française agissant au nom et pour le compte de neuf administrations des P.T.T. des pays membres de la Communauté économique européenne, s'est poursuivie en 1977 et 1978.

Le consortium SESA-LOGICA est titulaire du contrat de réalisation de ce réseau qui utilise la même technique de commutation par paquets que le réseau TRANSPAC.

La participation de l'Espagne et de la Suisse au réseau EURONET est actuellement étudiée en consultation avec la commission des communautés européennes.

L'ouverture commerciale du réseau est prévue pour la mi-1979.

#### Télécentres.

Au début de l'année 1977, l'administration des P.T.T. a lancé, avec l'aide de sa filiale la compagnie France Câbles et Radio, un réseau de télécentres permettant d'offrir entre des studios aménagés à cet effet un service de téléconférence audio-graphique.

L'interconnexion entre les télécentres s'effectue au moyen du réseau de téléinformatique Caducée.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1978, 17 télécentres sont ouverts au public : Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Massy, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Paris-Bourse, Paris-Montparnasse, Rennes, Rueil-Malmaison, Saint-Nazaire. L'objectif est d'atteindre, en 1980, 50 télécentres en fonctionnement.

Afin de promouvoir ce nouveau service qu'est la téléconférence, la direction générale des télécommunications développe une action commerciale en liaison avec les directions régionales équipées de télécentres. Elle proposera en particulier, à l'occasion du salon de l'informatique de la communication et de l'équipement de bureau (S.I.C.O.B.) de 1978, un programme de démonstrations et de débats en téléconférence entre Paris et les télécentres des diverses métropoles régionales.



## ANNEXE N° IX

### MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME TRANSPAC

#### Réponse

Le réseau public de transmission de données par commutation par paquets TRANSPAC a été conçu en fonction des objectifs suivants :

— Promouvoir la télé-informatique en satisfaisant non seulement les besoins des gros utilisateurs mais aussi en permettant son accès aux petites et moyennes entreprises.

— Desservir l'ensemble du territoire national sans discrimination. Cette préoccupation se traduira notamment par une tarification complètement indépendante de la distance.

— Respecter les normes internationales pour que les utilisateurs puissent avoir accès commodément aux relations internationales et que les constructeurs français disposent d'un marché aussi large que possible.

— Fournir un service permanent vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec un très haut niveau de qualité en termes de performances et de taux de disponibilité.

#### Situation générale du projet.

Malgré quelques difficultés survenues lors de la mise au point du système chez le constructeur, les travaux de réalisation touchent à leur fin, les réceptions du réseau par l'administration devront démarrer en août 1978. Dans ces conditions, le service opérationnel pourra très vraisemblablement démarrer en décembre 1978.

Par ailleurs, à la suite des travaux ayant conduit en 1977 à la définition des textes relatifs à la structure de gestion du réseau (décrets n° 77-786 et n° 77-787 du 13 juillet 1977), la société d'économie mixte TRANSPAC, chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau, a officiellement été créée en mars 1978. Sa mise en place effective devra permettre la prise en charge opérationnelle du réseau dès l'ouverture du service.

Cette société est dotée d'un capital social de 20 millions de francs auquel participe l'Etat pour au moins 67 %. Une société, ouverte à tous les utilisateurs de TRANSPAC, en voie de constitution, sera autorisée à souscrire jusqu'à 28 % de ce capital : ainsi pourra être poursuivie et renforcée la concertation amorcée avec le GERPA (voir ci-après).

#### Normalisation et aspects internationaux.

Les échanges entre les abonnés et le réseau sont régis par un ensemble de règles appelées protocoles d'accès au réseau, définissant à la fois les formats des informations et les règles d'échanges de ces données.

Dans son domaine, TRANSPAC est compatible avec tous les avis du C.C.I.T.T. dès son ouverture.

Une étroite collaboration internationale, notamment entre le Canada, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, et le Japon, a permis en effet d'aboutir en 1976 à l'avis X 25 du C.C.I.T.T. (comité consultatif international télégraphique et téléphonique), qui normalise le protocole standard d'accès aux réseaux de transmission de données par paquets.

En plus de tous les terminaux compatibles X 25, la plupart des terminaux fonctionnant en mode caractère (« compatibles télétype ») pourront accéder aux réseaux publics de transmission par paquets, de façon également normalisée (avis X 3, X 28 et X 29 du C.C.I.T.T.).

L'existence de cette normalisation internationale est un atout fondamental pour l'interconnexion de TRANSPAC avec d'autres réseaux similaires (par exemple DATA-PAC au Canada, TELENET aux U.S.A., EURONET en Europe) et aussi pour la généralisation de matériels informatiques connectables aux divers réseaux. De nombreux constructeurs de systèmes informatiques et péri-informatiques ont déjà inscrit à leur catalogue des produits connectables à TRANSPAC ou procèdent à leur développement.

#### **Approche commerciale.**

L'approche directe du marché a été amorcée très tôt pour TRANSPAC : l'annonce des caractéristiques techniques et des principes de tarification du service, près de deux ans avant son ouverture, permet en effet aux utilisateurs de tenir compte dans leurs projets de télétraitement des possibilités nouvelles offertes par TRANSPAC et aux constructeurs informatiques de préparer l'adaptation de leurs matériels au nouveau réseau.

La tarification annoncée dès 1976 a été étudiée avec le souci de faire de TRANSPAC un outil économique intéressant pour un pourcentage important du marché de la téléinformatique, tout en laissant espérer une rentabilité suffisante de l'opération à l'issue des premières années de lancement du nouveau service.

Des contacts étroits ont été établis dans le cadre d'une prospection systématique, avec plus d'une centaine d'organismes utilisateurs de tailles variées dans tous les secteurs d'activité ; ils ont donné lieu à des évaluations technico-économiques détaillées et permettent d'identifier un important marché potentiel dès l'ouverture du service.

Cette action est menée de façon particulièrement intensive dans le cadre du GERPAC, groupement d'intérêt économique auquel participent une quinzaine d'utilisateurs importants des secteurs public et privé. Ce groupement a notamment entrepris ou fait réaliser des études techniques et économiques liées à l'utilisation du nouveau réseau et constitue un interlocuteur de poids vis-à-vis des constructeurs de matériels informatiques. Il supervise actuellement une réalisation-pilote de connexion à TRANSPAC de plusieurs équipements informatiques d'origine française et étrangère.